

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 19 juin 2019 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 19 juni 2019 te 19u00**

*Les points 1 à 17 sont en cours de retranscription.
Punten 1 tot 17 worden momenteel getranscribeerd.*

18. Département Infrastructures et Développement urbain - Programme Politique de la Ville 2017-2020 par la Revitalisation Urbaine - Approbation de la seconde modification de programme.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Stadsbeleid via Wijkontwikkeling 2017-2020 - Goedkeuring van de tweede programmawijziging.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Chaque fois que le parc à Etangs Noirs est mentionné, je pose la même question, est-ce qu'on peut avoir une plaque en cuivre remerciant toutes les personnes qui se sont bougées pour avoir ce projets-là, une plaque en cuivre, en marbre, en or. C'est tout simple et j'ai l'impression que ça fait deux ans que ça traîne.

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, c'est la première fois que vous m'interrogez sur cette question, vous me parlez du parc Menin, en ce qui concerne ce parc, ce sont de bonnes nouvelles, on a un bon cofinancement, on a finalisé le montant d'acquisition, les montants de travaux, on a même un prix d'acquisition négocié à la baisse, et donc, pourquoi pas envisager votre plaque, je le répète, c'est la première fois que j'entends parler de votre demande, mais on vous remercie beaucoup de défendre comme nous, et certainement en particulier certains membres du conseil communal, ce beau quartier des Etangs-Noirs, pour lequel je rappelle qu'on a rentré une proposition de nouveau contrat de quartier qui sera examiné par le prochain gouvernement régional.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

19. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Marché de fournitures relatif à la livraison de matériel de signalisation routière et de mobilier urbain - Avis de marché, mode de passation, fixation des conditions du marché - CDC 19.022.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Overheidsopdracht voor de levering van bewegwijzeringsmateriaal en straatmeubilair - Aankondiging van de opdracht, gunningswijze, vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Bestek 19.022.

Mme la Présidente :

Vous avez vu que ça a fait l'objet d'une communication du Collège qui est assez fier d'engager un montant très conséquent à destination de la sécurisation de nos voiries et notamment, mais pas que, autour de l'école 6 pour laquelle on a bien entendu les difficultés vécues aujourd'hui par nos écoliers et leurs parents.

Monsieur De Block, est-ce que je peux vous demander, en tant que chef de groupe responsable, de prendre la parole comme les autres, et là, en l'occurrence, c'est Madame Evraud qui a la parole.

Mme Evraud :

Je voudrais attirer l'attention sur la hauteur des plateaux et des coussins berlinois qui parfois, sont un peu limite et on entend des voitures qui passent là-dessus et qui frottent, je ne sais pas ce que ça donne au niveau des bas de caisse, mais en tout cas, je pense qu'on pourrait veiller à ce que ce soit un peu moins agressif.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

En fait, j'ai encore envie de dire que c'est chouette, parce qu'il s'agit encore de la mobilité et de la sécurité routière, mais je voudrais poser la même question que vous précédemment, mais dans le sens inverse, est-ce que pour limiter la vitesse, et augmenter la sécurité routière, les coussins berlinois, pas forcément augmenter leur hauteur, est-ce le seul dispositif efficace pour ça ? Est-ce qu'on ne peut pas ajouter d'autres dispositifs, est-ce que c'est suffisant ?

Ma deuxième question, concernant le marquage routier, est-ce que c'est pour l'ensemble de la Commune, ou pour quelques parties de la Commune concernant les pistes cyclables et autres ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Merci Madame la Bourgmestre, je tenais à féliciter le travail remarquable de notre échevin de la Mobilité. Néanmoins, j'aimerais savoir quels sont les critères pour pouvoir bénéficier de ces coussins berlinois, parce que dans certaines rues, ils sont bien mis et dans d'autres rues plus petites, ils ne sont pas là et ça devient un terrain de rallye pour certaines voitures quand ils prennent leurs enfants. Et surtout, il faut encore plus de zones trente autour des écoles, devant et derrière. Mais sinon, franchement, en tant que motard, je salue ce travail.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'avais juste une remarque plutôt technique, parce que l'intervention de fond viendra de Madame Vandenbempt, je vois que dans le 18, il n'y a pas d'annexe et donc pas de document.

Mevr. de Voorzister :

Mevrouw Vandenbempt.

Mevr. Vandenbempt :

J'avais encore une question sur la sécurité. L'année passée déjà, on a fait une interpellation pour la sécurisation de la place Communale, et je voudrais savoir si ces mesures, de faire des lignes au sol, des ralentisseurs, si ça allait se faire aussi sur la place Communale ? Je vous rappelle qu'il y a quand-même une pétition du PTB, signée par 300 personnes qui ont signé pour avoir des mesures sur cette place communale.

Mme la Présidente :

Je ne sais pas ce qui se passe, vous êtes tous très joyeux, mais il faut quand-même qu'on travaille. Je veux vous dire que sur ce sujet, il y a eu une grande collégialité et une grande implication de l'ensemble des départements, et nous auront une service conjointe de Monsieur Van Damme pour toute la partie travaux, et c'est lui aussi qui a géré pour moi, qui ai la compétence, la question sous l'angle Aménagement du territoire etc., il va vous répondre notamment à la question tout à fait intéressante de Monsieur Mahdaoui sur le choix des voiries sur lesquelles on avance prioritairement pour l'installation des ralentisseurs, c'est évidemment une question très importante. Par après, Monsieur Achaoui, vous entendrez la réponse de Monsieur Achaoui, en tant qu'Echevin de la Mobilité.

M. l'Echevin Van Damme :

Merci pour vos questions, en effet, mon collègue Achaoui et moi-même, nous travaillons main dans la main pour ce genre de question, parce que c'est une question qui concerne la mobilité, mais qui en même temps à des implications très souvent physiques et matérielles, et donc des travaux qui doivent être faits, et donc nous travaillons en concertation permanente sur ce genre de dossiers.

Ici, les deux marchés concernent la signalisation routière verticale et d'autre part tout ce qui est vertical, c'est-à-dire la signalisation routière au sol, mais aussi les coussins berlinois. Je crois que c'est mon collègue qui va expliquer comment on fonctionne pour l'installation des casses vitesses, quelle procédure on suit, moi, je peux juste vous dire qu'on en installe un maximum, chaque fois qu'on décide d'en installer, il y a des règles très détaillées par rapport à la hauteur de ces instruments. On ne choisit pas nous-même la hauteur des coussins berlinois. J'admets que parfois les travaux ne sont pas exécutés comme il faut. Je crois connaître des endroits où en effet, les casses vitesses sont trop hauts, il y a des endroits où ils sont trop bas, donc n'hésitez pas de nous les signaler. Je suis toujours prêt pour aller vérifier leurs hauteurs. Mais il y a des règles très strictes qui nous laissent une marge de manœuvre vers le haut et vers le bas. Donc parfois, c'est vrai qu'il y a une différence de quelques centimètres, mais ça peut avoir un effet assez important.

Pour en terminer là-dessus, nous allons très bientôt, mon collègue et moi, lancer une campagne de signalisation sur la voirie, c'est-à-dire qu'on va apposer à l'entrée des zones trente, de la signalisation sur le sol. Pour le moment, il y a déjà beaucoup de signalisation verticale, mais les gens voient tellement de signaux routiers, que parfois, il y a une abondance de signalisation, et cette fois-ci, on va aussi faire en sorte que ce soit sur le sol et

que ce soit bien visible que vous entrez dans une zone trente. Ça, c'est une des choses qu'on va faire avec ce marché-ci.

Mme la Présidente :

Monsieur Achaoui.

M. l'Echevin Achaoui :

Je remercie tout d'abord mon collègue Mahdaoui pour la question pertinente, et bien évidemment les autres collègues aussi. Ce qui est important de préciser, au-delà de la bonne collaboration entre nos deux services, il y a cette volonté du Collège, dans son ensemble, comme je vous l'ai dit, à la suite de l'interpellation, c'est de prendre la Mobilité à bras le corps. Premièrement, c'est la sécurisation aux abords des écoles, ça, c'est une priorité et là, le focus est fait dans le sens où, il y a beaucoup de passage près des écoles, vous pouvez le comprendre, et donc, suite aux nombreuses interpellations, nous avons des axes importants sur notre commune, et il a fallu se pencher là-dessus. Très rapidement, comment ça se fait, c'est sur base d'un constat, l'installation des coussins berlinois se fait d'abord sur un principe de comptage, on met des radars pour évaluer objectivement le nombre de passage et mesurer la vitesse. On ne peut pas placer des coussins berlinois, simplement parce qu'il y a une simple demande. Suite à une demande pressante, les Travaux publics et la Mobilité mettent en place des radars pour mesurer les passages et la vitesse et quand la nécessité apparaît, il y a cette pose qui doit se faire aussi de façon objective, il y a une distance à respecter, avec la volonté première d'instaurer les zones trente partout. Ça, c'est la volonté première. Il y a encore quelques zones qui sont encore à 50, mais la volonté première, c'est de réduire ça partout et surtout aux abords des écoles. Vous avez certainement entendu qu'il y a le projet de sécurisation aux abords des écoles qui marche très bien. On a pris à juste titre, comme projet pilote, celui de l'école qui est ici dans le quartier, donc on essaye d'étendre ça à toutes les écoles.

Deuxième élément, la place Communale qui a été citée, elle attire toute notre préoccupation et donc on en discute, il y a des propositions sur la table pour essayer de sécuriser dans un premier temps, avec l'idée du parking Brunfaut, parce que comme je vous l'ai dit, la question de la mobilité, doit être analysée dans un concept global, on doit avoir une vision panoramique de la mobilité, et pas uniquement par à-coup, et donc la place Communale est une place importante qu'on va devoir sécuriser, on a lancé dans le cadre du chantier rue de l'Avenir, une étude de mobilité, pour mesurer les incidences dans l'ensemble du quartier, donc tout ça pour vous dire que des éléments sont là pour apporter les meilleures solutions durables et pour que les choses bougent. Merci pour votre écoute.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Je voudrais vous faire part d'une expérience que j'ai faite, comme la sécurité routière nous incite à rouler à 30 à l'heure, j'ai essayé de rouler à 30 km/h dans Molenbeek. Je n'ai jamais été autant klaxonnée, ce n'était vraiment pas pour mes beaux yeux. Deuxièmement, je me suis faite dépasser dans la petite rue de Brugge, par un type qui n'nt seulement m'a dépassée, puis a pilé, m'a enguirlandée. Je lui ai dit que c'était 30 km/h à Molenbeek, et puis il s'est excusé, mais en attendant, on a failli avoir un accident. Donc, je vous signale que le 30 km/h, ça va mettre du temps.

Mme la Présidente :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Merci Monsieur Abdellah Achaoui pour vos réponses, néanmoins, je vous transmettrai la réponse que j'ai eue, par rapport à l'école 13, où on a déjà frôlé deux fois l'accident. C'est un virage, les gens ne voient pas ce qui se passent et les enfants passent par la petite rue. Il y a une zone trente devant, mais pas derrière. Pour info, les coussins berlinois, on appelle ça au Maroc on dit la tombe d'un policier.

M. l'Echevin Achaoui :

Merci en tout cas, mais comme d'usage, et vu l'urgence et vu le cas préoccupant, j'invite le comité de quartier s'il y en a un, ou les habitants à faire part de leurs remarques, mais évidemment sur base d'éléments probants, de m'en faire part et ça sera traité avec le plus grand soin, par notre administration et on apportera la solution adéquate.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

20. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Marché de travaux relatif au placement d'équipements en voirie, à savoir le marquage routier et les coussins berlinois à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Avis de marché, mode de passation, fixation des conditions du marché - CDC 19.018.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Overheidsopdrachten – Overheidsopdracht voor werken betreffende de plaatsing van wegenisuitrusting: markeringswerken en rijbaankussens te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Aankondiging van de opdracht, gunningswijze, vaststelling van de voorwaarden van de opdracht - Bestek 19.018.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

21. Département Infrastructures et Développement Urbain - Réalisation d'un aménagement cyclo-piéton sur la rue Alphonse Vandenpeereboom - Mission de travaux - Convention concernant l'obtention d'un subside avec la Région de Bruxelles-Capitale - Approbation.

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Aanleg van een fiets- en voetpad in de Alfons Vandenpeereboomstraat - Opdracht van werken - Overeenkomst

betreffende de verkrijging van een subsidie met het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Goedkeuring.

Mme la Présidente :

L'Echevin des Travaux, Monsieur Van Damme, nous a trouvé une subvention, à hauteur de 500.000 euros disponibles en Région, donc ce sera une belle avancée. Vous avez que cette rue va avoir un nouvel essor, tant d'un point de vue de la propreté, que d'un point de vue aménagement des lieux et aussi avec les nouveaux développements qu'on attend sur les terrains de la Gare de l'Ouest en termes de logement et d'équipements, donc ça, c'est une petite pierre sur ce chemin, mais une petite pierre à 710.000 euros pour un aménagement cyclo-piéton qui ne sera pas que temporaire, qui à mon avis va rester un certain temps.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Madame la Bourgmestre, je me réjouis pour cet aménagement, mais j'ai une petite inquiétude à savoir que j'espère que l'espace sera sécurisé par rapport aux voitures, et surtout j'espère que ce ne sera pas un espace partagé, parce que là, j'en ai fait encore l'expérience aujourd'hui, c'est très dangereux pour les piétons au final. Parce que maintenant, il faut savoir qu'outre le vélo, il y a les trottinettes, et là tantôt, j'ai failli me faire renverser par une trottinette, parce que c'est sur le même espace, il n'y a pas une bande de séparation. Alors effectivement, un panneau bleu avec une ligne au milieu en mettant les piétons d'un côté et les vélos de l'autre, à mon sens, ce n'est pas lisible pour tout le monde, ou alors personne ne s'en occupe. Je suggérerais alors une différenciation au sol.

Mme la Présidente :

Merci Madame Piquard.

Je donne la réponse à Monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Merci Madame la Présidente, Monsieur Van Damme, je salue le projet, parce que ça va nous permettre d'accaparer ce tronçon. Vu l'ensemble des dépôts clandestins, maintenant, il y aura une piste cyclable, il y aura du va et vient, et donc ça va dissuader certaines personnes. Je voulais donc saluer le projet !

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Mahdaoui.

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Une fois de plus, on attendait des solutions concernant la mobilité, et c'est surtout sous cet axe-là, c'est une très bonne idée, surtout laisser la place aux différents usagers autres que la voiture, qui sont les cyclistes et les piétons. Je vous rejoins sur un espace qui est bien défini pour les cyclistes, en site propre, ce qui facilitera peut-être les zones qui sont utilisées, et qui définissent bien les zones pour les cyclistes, les piétons et les voitures.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Bouazzati.

M. El Bouazzati :

J'aimerais savoir si on a tenu compte, vu qu'il va y avoir un réaménagement de la rue, est-ce qu'on a prévu un espace nécessaire pour le future projet ?

Mme la Présidente :

Merci pour vos remerciements ! En plus du volet propreté, du volet bâti et du volet sécurité routière, j'ai oublié et Monsieur Achaoui me le rappelait, de mentionner que c'est aussi un axe prioritaire pour le plan lumière et pour l'élagage. C'est pour cela que je parlais de notre chère rue Vandenpeereboom, parce qu'on est vraiment en train de faire un gros nettoyage par rapport à cette rue. Vos questions, Madame Piquard, sont des questions dont on a débattu longuement au Collège, sur la sécurisation qu'il y a lieu d'assurer pour les usagers faibles que sont les piétons, vis-à-vis des autos, des vélos et des trottinettes. Ce sont des choses qui vont être examinées dans ce projet.

M. l'Echevin Van Damme :

J'ai noté quatre questions, la question de la sécurité routière, elle est pertinente, parce elle a été posée aussi au Collège, c'est une question qu'on doit suivre de près pour éviter des conflits entre usagers faibles, les plus faibles, les piétons et les un peu moins faibles, les vélos, parce que ce n'est pas le but de les mettre en conflit.

Concernant la propreté, c'est très important, parce que le projet coûte autant parce que nous avons insisté avec la Commune pour le placement d'éclairage supplémentaire. Le but, c'est même d'en faire un éclairage intelligent. Ça veut dire que quand il y a du passage, ça s'allume. Evidemment, ça s'allume pour les cyclistes et les piétons, mais aussi pour ceux qui veulent déverser leurs débris. Nous espérons que ceci aura un impact sur la propreté dans la rue, parce que comme vous le savez, c'est l'endroit le plus problématique de toute la Commune. Nous espérons avoir un effet propreté à cet endroit.

La question du futur projet à la Gare de l'Ouest, il va se faire ce projet, mais la seule question c'est de savoir quand il va se faire, parce que pour le moment, la Région n'est pas propriétaire du sol et donc, il est fort possible qu'on doive encore attendre 5 à 10 ans avant de voir quelque chose de concret qui puisse se construire. Nous faisons tous en tant Commune pour que ça aille le plus vite possible, mais ce n'est pas à court terme. Même si on construit, ce sera sur le site de la Gare de l'Ouest et ici, on parle d'un aménagement sur la voirie, c'est tout près, mais ce n'est pas exactement le même endroit, ce n'est pas un investissement perdu, même si on construit seulement dans 5 ans.

Mme la Présidente :

Madame Goris, je suis désolée, je vais vous frustrer, vous n'étiez pas inscrite aux débats, et je respecte le règlement, sinon on ne va pas y arriver.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.

Jamel Azaoum quitte la séance / verlaat de zitting.
Ann Gilles-Goris quitte la séance / verlaat de zitting.
Hassan Ouassari quitte la séance / verlaat de zitting.
Hicham Chakir quitte la séance / verlaat de zitting.
Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting.
Khalil Boufraquech quitte la séance / verlaat de zitting.

22. Département Infrastructures et Développement Urbain - Service Marchés Publics - Marché de services comprenant la mission complète d'auteur de projet en vue du réaménagement d'espaces publics ainsi que d'un parking en sous-sol, rue Jean-Baptiste Decock à 1080 Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre du Contrat de Quartier Durable "Autour du Parc de l'Ouest" - Opérations 3.2 Axe doux Jean-Baptiste Decock, 3.3 Mutualisation du parking de quartier Decock, 3.4 Parc/place Decock et 3.5 Passage doux et potager de quartier Decock – Fixation et approbation des conditions du marché et de l'avis de marché - CDC 19.015.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Dienst Overheidsopdrachten - Opdracht van diensten voor de volledige missie van projectontwerper voor de heraanleg van openbare ruimtes en een ondergrondse parking, Jean-Baptiste Decockstraat te 1080 Sint-Jans-Molenbeek in het kader van het Duurzaam Wijkcontract 'Rondom Westpark' Operaties 3.2 Zachte as Jean-Baptiste Decock, 3.3 Mutualisatie buurtparking Decock, 3.4 Decockpark/Decockplein en 3.5 Zachte doorsteek en buurtmoestuin Decock - Vaststelling en goedkeuring van de voorwaarden van de opdracht en van de aankondiging van de opdracht - Bestek 19.015.

Mme la Présidente :

Nous vous proposons un marché de service par rapport à la question du réaménagement des espaces publics et d'un parking en sous-sol rue Jean-Baptiste Decock, c'est un grand projet qui changera pas mal le visage de cette rue.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je soutiens les investissements qui sont faits dans l'ensemble de l'espace, entre les blocs, avec la volonté de rendre accessible ce lieu pour les enfants et pour les jeunes qui sont là. Il y a eu des appréhensions sur l'assurance qu'on va bien gérer les lieux de jeux dans un quartier où les tensions sont là entre les différents groupes et les habitants. Donc je voudrais un peu entendre comment vous le voyez, comment vous anticipez cela ? Il y a certains habitants qui disent pourquoi pas organiser les jeux entre les blocs, les espaces entre les blocs mais est-ce que c'est de ça qu'on parle ici ? C'est une question précise de l'emplacement et comment vous l'envisagez ?

Et puis, il y a la question de la mutualisation du parking de quartier Decock. Là, je m'inquiète un petit peu plus. Parce que d'un côté on annonce qu'on va supprimer 125 places en voirie, on dit qu'il y aura de nouveaux projets de bâtiments qui vont rajouter de la pression sur les parkings parce qu'on ne prévoit pas de parking privé pour ces nouveaux projets, on prévoit 30 places de parking comme besoins et ici on est à 155 places de parking. Je fais le calcul de l'étage deux qui sera remis en valeur et, si j'ai bien compté, ce sont 110 places de parking qu'on va au maximum d'ouvrir. Mais là, je vois qu'il y a un opérateur privé qu'on va

inviter pour gérer, je ne sais pas si on parle aussi de l'étage 1, mais j'avais compris que l'étage numéro un était déjà à moitié géré par une société privée et donc à un prix avantageux, on parle d'un prix avantageux, on va supprimer 125 places de parking en voirie pour les riverains, mais heureusement qu'on a prévu des prix avantageux pour tous ces 125 livres qui devront se retrouver dans le parking. Je m'inquiète parce que je pense que ça va augmenter les charges financières tout simplement sur les riverains de ce quartier. Si j'ai bien compris on crée 110 places, mais en fait la demande supplémentaire par la suppression des places en voirie et par la demande nouvelle ce sont 130 places, donc l'offre qu'on rajoute ne correspond même plus aux besoins des parkings qu'on crée nous-mêmes, je pense que ce n'est pas une très bonne idée.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur De Block.

Tout d'abord, c'est vrai que c'est un projet qui visera à changer radicalement la vie dans le quartier dans un sens d'amélioration de la qualité de vie énorme. Par ce que vous avez parlé d'un certain nombre de places de parking qu'on va déménager en sous-sol et il s'agit pour beaucoup de places de parking qui sont à l'intérieur et entre les immeubles, et pour lesquels nous avons déjà de grandes difficultés. J'ai déjà eu beaucoup de témoignages d'habitants des logements sociaux à cet endroit qui expliquent que des gens déposent leurs voitures là pendant des jours, voire des semaines, alors qu'ils ne disposent pas eux-mêmes de ces emplacements de parking et en fait, ce qu'on va faire, c'est enlever ces emplacements qui sont mal placés et qui, j'avais oublié de le mentionner, mettent en danger les enfants qui traversent pour aller jouer, donc en fait on travaille sur des emplacements de parking qui aujourd'hui ne servent pas réellement les habitants du logement social pour pouvoir augmenter les aires de jeux et les aires à caractère vert et de nature. C'est un très beau projet.

Concernant vos inquiétudes par rapport au parking, nous avons la volonté et le devoir de mutualiser mieux les places de parking qui existent. Un des chantiers en cette matière, c'est le parking souterrain en dessous de la rue Jean-Baptiste Decock, parce que nous avons là des centaines de places ils ne sont pas utilisées de manière correcte. Sur la manière dont ça va se faire, les modalités, je reviens sur ma réponse tout à l'heure à Monsieur Majoros, la Société de Logement régionale à la tutelle aujourd'hui sur le Logement Molenbeekois et les décisions ne sont pas en nos mains, demain ce sera à nouveau le cas, et il y aura lieu évidemment de prendre ce chantier à bras-le-corps et de pouvoir mettre tout en œuvre pour que nos décisions en voirie soient complétées par des décisions adéquates dans les parkings souterrains. Mais en tout état de cause, ce sont des places qu'il faut utiliser. On ne peut pas les laisser dormir et accepter qu'en surface nos enfants soient en danger, que des dépôts clandestins se forment ou que des voitures ventouses prennent possession de l'espace en ville. Donc je crois que c'est un excellent projet et nous serons extrêmement attentifs par rapport à la question du parking, parce que comme vous, nous sommes persuadés qu'il y a lieu de pouvoir garantir un minimum de places de parking aux familles qui habitent le quartier. Et je voudrais encore ajouter pour ceux qui aiment la nature, comme c'est mon cas, qu'il y a aussi un potager collectif de quartier de mille mètres carrés qui est prévu, autant dire que les questions qui se posent en termes d'appropriation de l'espace ne seront pas les mêmes, quand on aura supprimé les voitures et qu'on aura l'implémentation de ce site par ce projet.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme pour les réponses plus techniques.

M. l'Echevin Van Damme :

Madame la Bourgmestre la déjà clairement dit, nous sommes au début du projet, le sous-sol actuel du parking au moins deux n'est pas utilisé. Par ce projet, nous allons le rendre accessible et utilisable. Évidemment, si nous mettons les moyens pour le rendre utilisable et accessible, nous allons avoir un impact est une décision à prendre sur la gestion de ce parking qui n'est pas utilisable actuellement. La Commune a bel et bien les moyens de faire en sorte que ce parking soit utilisé au profit des riverains par après. Nous ferons en sorte que les riverains ne soient pas pénalisés par cet aménagement et ils en profiteront.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'entends bien la nécessité de rentabiliser les places de parking, je pense que c'est le PTB qui a dit OK nous avons le parking Brunfaut, on a des parkings au Logement Molenbeekois, tout prêt de la chaussée de Gand, utilisons-les à bon escient. Il y a une pression, il faut y répondre. Vous dites que concernant la gestion vous ne savez pas comment ça va se passer, mais c'est dans vos projets. Dans le projet que vous nous soumettez aujourd'hui, vous ne dites pas comment vous allez le gérer, vous dites que vous allez le gérer avec un partenaire privé. Vous ne dites pas que vous ne savez pas si vous allez faire payer oui ou non les riverains, vous dites que vous allez faire payer les riverains. Alors soit vous fait payer, soit vous ne faites pas payer. A ma connaissance les riverains ne doivent pas payer pour le moment, s'ils ont la carte de riverains. Peut-être qu'il y a des voitures ventouses mais on ne résout pas ce problème en fermant complètement toute une rue. Ce n'est pas parce qu'il y a des voitures ventouses qu'on supprime tous les parkings sur la voie publique. Donc oui, les 120 places supprimées en surface, au moins une partie, ce sont des riverains qui n'auront pas de place dans leurs quartiers et qui devront payer. Alors vous dites rendre accessible, et je vous repose la question, faites ces places payantes, mais vous le rendez impossible pour toute une partie de la population, vous savez très bien que c'est juste autour des blocs. Ce n'est pas que vous rendez accessible, je ne sais pas à combien de gens vous allez rendre accessible les parkings si vous dites qu'il faut payer. Je trouve que la réponse essaye d'esquiver la question, mais il est indiqué noir sur blanc avec deux phrases dans votre projet.

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, je répète, malheureusement vous n'avez pas bien écouté ce que j'ai dit, je suis vraiment désolée, la question de la gestion de ce parking n'est pas dans nos mains, demain elle le sera et on pourra changer ce qui est écrit ici. Mais nous ne pouvons pas l'écrire avant que ce ne soit possible, donc aujourd'hui ce n'est pas possible, donc aujourd'hui nous ne l'écrivons pas.

Pouvez-vous approuver ?

De Raad keurt het punt goed.

Le Conseil approuve le point.

31 votants : 22 votes positifs, 9 abstentions.

31 stemmers : 22 positieve stemmen, 9 onthoudingen.

Mme la Présidente :

Monsieur Eylenbosch veut justifier son abstention.

M. Eylenbosch :

Je justifie mon abstention en tant que encore actuel président du conseil d'administration du Logement Molenbeekois, vu que nous sommes suspendus, j'ai considéré que je devais m'assainir plutôt que de prendre position.

Jamel Azaoum entre en séance / treedt in zitting.

Ann Gilles-Goris entre en séance / treedt in zitting.

Hassan Ouassari entre en séance / treedt in zitting.

Hicham Chakir entre en séance / treedt in zitting.

Yassine Akki entre en séance / treedt in zitting.

Khalil Boufraquech entre en séance / treedt in zitting.

23. Département Infrastructures et Développement urbain - Rénovation de l'école 8-9 sise rue du Gulden Bodem 2-4 - Mission d'études - Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage - Approbation de l'avenant n° 1.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Renovatie van school 8-9 gelegen te Gulden Bodemstraat 2-4 - Studieopdrachten - Opdracht ter ondersteuning van het bouwheerschap - Goedkeuring van bijvoegsel nr 1.

Mme la Présidente :

Notre école huit et neuf qui a son âge et sa valeur patrimoniale mérite bien une rénovation nous vous proposons une forme de projet dans le sens où nous avons déjà eu l'occasion de travailler sur différents scénarios et celui qui a été retenu vous est présenté avec une rénovation interne, une reconstruction complète du bloc sanitaire central, une construction d'une salle de prof, la création d'un couloir qui permet que la salle de gymnastique soit vraiment accessible tout le temps et pas dérangé par les va-et-vient des écoliers et alors aussi un nouvel espace de récréation qui sera aménagé du côté interne de l'école, rue Gulden Bodem.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Madame la Bourgmestre, je voulais juste savoir où on mettait les classes pendant les travaux et aussi la durée des travaux ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Il est mis dans le texte qu'à l'issue de la première phase d'étude, il y a eu plusieurs scénarios et la Commune en a choisi un. Est-ce qu'on peut donner une petite explication ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

La première question, c'est la question du timing est de savoir si les classes pouvaient rester. Avec Madame la Bourgmestre, nous avons longuement discuté, et je répondrai en même temps à la question du choix des scénarios, on a choisi l'option la plus

importante, mais en même temps la moins impliquante. On a choisi pour l'option qui nous permet de faire fonctionner l'école pendant les travaux, sans devoir déménager des classes, et en même temps nous avons choisi pour l'option qui en même temps résout les problèmes à long terme et de ne plus faire du bricolage à court terme. Évidemment ça veut dire qu'on est parti pour des travaux qui vont durer longtemps, mais qui vont permettre à chaque fois d'utiliser 90 % du bâtiment, tandis que 10 % du bâtiment sont en travaux. Chaque fois on fera des petits déménagements à l'intérieur de l'école pour permettre l'occupation pendant les travaux et ne pas devoir bousculer la vie de l'école dans son entièreté.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

24. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Marché de travaux relatif à la rénovation de la toiture et du revêtement de sol de la salle de sport ainsi qu'au remplacement de l'ascenseur du complexe Louis Namèche à Molenbeek-Saint-Jean - Approbation de l'avis de marché pour le lot 1 et fixation des conditions du marché pour les lots 1 et 2 - CdC 19.009 et CdC 19.009bis.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Opdracht voor werken betreffende de renovatie van het dak en de vloerbedekking van de sporthal alsook de vervanging van de lift in het Louis Namèche complex te Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring van de aankondiging van de opdracht voor perceel 1 en van de voorwaarden van de opdracht voor perceel 1 en 2 - bestek 19.009 en bestek 19.009bis.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à El Bouazzati.

M. El Bouazzati :

J'aimerais faire une petite comparaison par rapport à une question écrite que j'ai posée le 2 mai, je salue la rénovation et j'encourage tous les projets de rénovation pour les bâtiments publics de la commune, par contre, juste à côté de la piscine il y a le stade RWDM qui est aussi en piteux état, dont le toit est aussi en piteux état.

Mme la Présidente :

Vous avez une question sur le projet ici ?

M. El Bouazzati :

Justement, ma question c'est de dire qu'au lieu de s'attaquer à la piscine, ce qui est peut-être bien, mais juste à côté il y a un stade où il y avait un problème, mais il n'y a aucune solution.

Mme la Présidente :

D'accord et bien je vous propose d'entrer une question sur cet autre problème lors d'un conseil ultérieur. Ce que je peux vous dire, c'est ici, il y a des travaux urgents qui sont

nécessaires, on a un club de basket, on a des cours de danse, on a du karaté, on a l'accès à la piscine pour les moins valides, on a du ping-pong, c'est indispensable et à vrai dire c'est quelque chose qui avait fait l'objet, mais vous n'étiez pas encore dans ce conseil, d'interpellations qui ont suscité pas mal de houle ici dans le conseil durant la précédente législature. Ces travaux sont très attendus. Je vous propose de rentrer une question sur le stade Edmond Martens par ailleurs.

M. El Bouazzati :

Je vous remercie, comme vous avez dit, je n'étais pas encore là, et je salue justement tout ce qui est projet de rénovation de la piscine qui en a vraiment besoin, comme d'autres projets. Je ne manquerai pas de vous interpeller à ce sujet une prochaine fois, merci.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**25. Propriétés Communales - Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un bien immeuble sis chaussée de Gand, 535 à la Zone de Police Bruxelles-Ouest.
Gemeentelijke Eigendommen - Overeenkomst van gratis terbeschikkingstelling van een vastgoed gelegen Gentssteenweg 535 aan de Politiezone Brussel-West.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

Vous connaissez tous nos commissariats de police qui sont éparpillés sur le territoire de la commune, ce sont toutes des bâtiments communaux. Nous en avons la propriété et ils sont gérés depuis très longtemps par la police qui les occupe et qui les entretient et qui agit un peu comme propriétaire. Cependant, nous avons constaté, à mon grand étonnement, qu'il n'y a jamais eu de base légale et juridique pour cette occupation, c'est-à-dire que la police occupait de facto et personne ne contestait ça, mais il n'y avait pas de base juridique pour cette occupation. Pour éviter de futures discussions ou de futures responsabilités qui ne seraient pas claires entre la police et nous-mêmes, nous avons pris les devants et nous vous proposerons pour chacun des commissariats une convention d'occupation avec la police à un prix de zéro euro, puisque ce sont des commissariats locaux au service de notre population et nous n'avons aucun intérêt à demander de l'argent à la police pour après devoir augmenter notre dotation à la police pour les payer.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

En fait, c'était juste parce que je ne l'ai pas vu dans le texte, mais est-ce que les assurances sont bien prévues dans ces conventions gratuites ? On dit que la police prendra en charge les frais en eau, gaz et électricité, mais on ne parle pas de l'assurance.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

En effet, la police prendra en charge les frais d'électricité, d'eau et de gaz et évidemment aussi les assurances. Merci de l'avoir signalé, je vais vérifier ça avec les services.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup Madame Piquard pour votre relecture attentive de la convention.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

**26. Propriétés communales - Quai du Hainaut, 41- 43 - Malterie (site Belle-Vue) - Occupation des locaux du sous-sol par la SPRL MicroFlavours.
Gemeentelijke Eigendommen - Henegouwenkaai 41-43 - Mouterij (Bellevuesite) - Gebruik van lokalen op het gelijkvloers door de BVBA MicroFlavours.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

J'en profite aussi pour répondre à Madame Piquard, l'article cinq spécifie les assurances, je parle du point précédent.

Le projet MicroFlavours, c'est vraiment une très bonne chose dans le sens où d'une part la Commune peut aider une entreprise qui démarre depuis peu à Bruxelles et qui déménagera à Molenbeek et d'autre part nous trouvons un occupant pour un lieu qui est depuis très longtemps inutilisé. Les caves de la malterie sont par nature assez humides et très utilisables pour des activités humaines. MicroFlavours est une entreprise, une petite start-up lancée par de jeunes bruxellois qui cultive des petites herbes qui sont par après vendues à des restaurants renommés et qui sont livrés par un vélo cargo électrique. Ce qui est très bien, c'est qu'ils ont besoin d'humidité, ils n'ont pas besoin de lumière et donc c'est vraiment un coup de bol parce que on sert tout le monde, d'une part on aide une entreprise en plein développement et d'autre part on a un occupant pour un endroit communal qui n'en avait pas un depuis 10 ans.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros qui je crois connais bien les caves du Belle-Vue.

M. Majoros :

Merci Madame la Bourgmestre, je dois dire Monsieur Van Damme que chez ECOLO, nous, les petites herbes on est plutôt pour. Ça ne fait pas tout à fait 10 ans que les brasseries Belle-Vue appartiennent à la Commune, même si ça fait longtemps que c'était en projet, et c'est vrai que ce lieu a été souvent compliqué puisqu'au départ il était prévu il y a deux mandatures de cela qu'il y ait un hammam, mais rien n'avait été signé et les problèmes d'humidité se sont révélés plus importants que prévu. C'est la raison pour laquelle les nombreux appels qui avaient été lancés par la Commune et Atrium qui était là pour faire la promotion de ces espaces et les attribuer, n'avait pas pour cet endroit donné malheureusement de succès dans la recherche d'un candidat. Donc c'est vrai que c'est bien de transformer ici un problème en opportunité. Il y avait déjà eu des tentatives dans le même sens précédemment, mais il est vrai que depuis quelques années il y a davantage de soutien aux start-up en région bruxelloise et même ailleurs pour une agriculture urbaine, même à petite échelle et des projets innovants. C'est sans doute ça qui fait que cette nouvelle structure qui existe depuis le début de l'année, c'est fort bien qu'ils puissent faire ce projet de micro agriculture urbaine. J'espère qu'on pourra avoir des collaborations intéressantes, par exemple avec l'atelier Groot Eiland qui est au premier étage où avec les Uns et les Autres, le restaurant communal qui n'est jamais qu'à quelques centaines de mètres de là.

Je voulais aussi vous demander si, puisqu'il est prévu dans la convention qu'il y ait la cave, mais a priori cette cave peut s'accéder soit par un escalier qui est relativement étroit, vous avez dit que je connaissais bien les lieux et effectivement c'est le cas, soit par un espace qui est situé au rez-de-chaussée quand vous entrez et qui est sur la droite et qui devait sur plan être relié à la cave pour permettre un espace de vente. Je voulais savoir pourquoi cet espace au rez-de-chaussée qui est reliable à la cave n'est pas prévu dans la convention, est-ce que c'est un oubli ou est-ce qu'il le sera car ce serait une belle vitrine pour Molenbeek pour un projet qui se complète parfaitement avec le projet à l'arrière des brasseries et qui est un projet d'agriculture urbaine qui a été mené lors de la précédente législature.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Goris.

Mme Gilles-Goris :

J'ai reçu l'explication et donc je remercie Monsieur Van Damme.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Vous parlez des herbes fines et moi je pense plutôt aux herbes à chats, mais enfin chacun ses herbes. En fait, la culture en question permettra-t-elle effectivement d'aider à évaporer l'humidité ? En tout cas, c'est une belle initiative.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

Par rapport à l'évaporation de l'eau, je ne suis pas un pro. Par rapport à la question de Monsieur Majoros, je peux juste vous dire que la question n'a pas été posée et ils n'ont pas intérêt pour le moment d'utiliser cet espace, mais rien ne dit que ce soit impossible pour le futur.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Merci pour vos réponses, à partir du moment où vous splitez les deux espaces, je vous invite alors à les mettre en location le plus vite possible pour un projet intéressant et innovant, et si possible le rez-de-chaussée également.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

27. Propriétés communales - Avenue Jean Dubrucq, 90 à 1080 Bruxelles - Travaux de rénovation: mise en conformité aux normes prescrites en matière de lutte et de prévention contre l'incendie de la crèche Reine Fabiola - Approbation des conditions et du mode de passation.

Gemeentelijke eigendommen - Jean Dubrucq-laan, 90 te 1080 Brussel - Renovatiewerken: naleving van de voorgeschreven normen voor de controle van de brandpreventie van het kinderdagverblijf Koningin Fabiola - Goedkeuring van de lastvoorwaarden en gunningswijze.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

28. Propriétés communales - «Habitat solidaire et intergénérationnel Campine», sis à l'angle des rues de la Campine et Van Malder - Approbation du règlement d'ordre intérieur et du Vadémécum.

Gemeentelijke Eigendommen - "Kempensolidariteit- en intergenerationele huisvesting" gelegen op de hoek van de Kempen- en Van Malderstraat - Goedkeuring van het Huishoudelijk Reglement en van het Vademecum.

Mme la Présidente :

Il s'agit d'un projet innovant soutenu par la Commune, il s'agit d'un habitat intergénérationnel à destination d'un public peut favoriser. C'est un projet tout à fait intéressant, moins cher que d'autres projets du même type que j'ai pu voir et ici, nous

sommes dans la dernière phase puisque les habitants vont arriver dans les semaines qui viennent, on va inaugurer sa semaine et vous allez être conviés à cette inauguration. Il s'agit ici de l'approbation du règlement d'ordre intérieur et du vade-mecum.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

En corollaire à ce point, je me permets de rappeler que l'inauguration de ce beau projet se déroulera ce vendredi, c'est bien ce vendredi à 11 heures. Vous avez déjà reçu une communication du Secrétariat communal. Cette belle aventure a commencé en 2015, sous l'égide du précédent Echevin du Logement, et donc on va entamer son nouveau volet avec l'emménagement des seniors et des étudiants en juillet. C'est vraiment imminent, on arrive au bout. Avec chance, les locataires ont pu être choisis par les instances administratives de la MAIS et du CPAS en prenant en compte les motivations des candidats pour participer à ce projet particulier, une motivation particulière si on veut que ce projet intergénérationnel soit une réussite, et une réussite à reproduire bien évidemment.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Mahy.

Monsieur Majoros, je crois que c'est de vous dont il s'agit.

M. Majoros :

Oui, merci. C'est vrai que c'est bien de faire de la pédagogie, les projets prennent toujours du temps et donc on sait qu'il y a souvent deux mandatures qui sont concernées, voir même trois ou quatre dans certains projets. Ce n'est pas le cas de celui-là, puisqu'il avait été effectivement entamé en 2013-2014. Ce qui est intéressant dans ce projet, c'est qu'il a vraiment de façon très consensuelle permis de relier une série d'acteurs et vous en avez cités plusieurs, la Commune et la CPAS, mais c'est aussi l'Agence immobilière sociale, la MAIS, Habitat et Participation pour son conseil sur la sélection et l'aménagement des lieux, puisqu'il n'a pas été pensé en dernière minute, en se disant que c'était bien de faire un projet non pas seulement avec de la brique, mais aussi avec un peu de cœur, un peu d'âme et un peu de lien social. Dès le départ, le projet a été conçu avec des représentants du secteur associatif spécialisé dans l'accompagnement de projets intergénérationnels. En ce sens-là, c'est assez intéressant de voir qu'il aboutit aujourd'hui, avec entre-temps aussi des soutiens supplémentaires de la Région, avec un appel à projet qui avait été lancé et obtenu, comme quoi c'est possible. Je suis rassuré quand vous nous indiquez que la sélection des candidats se fera aussi sur base de leur motivation. On ne peut pas être dans ce type de projet sur simplement du placement de personnes en attente de logements, mais vraiment sur une motivation de personnes à partager des choses en commun, que ce soit leurs histoires de vie, mais aussi des repas ou encore d'autres activités ouvertes sur le quartier. Je suis donc ravi que l'âme de ce projet continue à exister et fasse l'objet maintenant d'une concrétisation qui s'est finalisée ces derniers mois. Je pense que ce projet sera certainement exemplaire sur d'autres projets qui ont été lancés ou qui seront lancés par la suite dans la Commune, c'est-à-dire une grande collaboration avec l'associatif, et une prise en compte aussi des expériences connues ailleurs.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Goris.

Mme Gilles-Goris :

Je salue bien évidemment ce projet qui arrive à son aboutissement. Je pense que ce sont des manières de vivre ensemble qui sont importantes pour aujourd'hui et pour demain et j'espère qu'il y aura d'autres projets dans ce sens. En lisant le règlement d'ordre intérieur, je le trouve un peu subjectif et un peu étonnant pour certaines choses quand on parle d'entretien raisonnable, qu'est-ce que ça veut dire l'entretien raisonnable pour l'un, qui n'est absolument pas l'entretien raisonnable pour l'autre. Est-ce qu'il y aura un accompagnement par rapport à ce règlement d'ordre intérieur ? Parce que quand on dit limiter le nombre de visiteurs, pour certains deux c'est beaucoup, pour d'autre c'est huit. Donc, j'imagine qu'il y aura un accompagnement quotidien ou régulièrement pour un peu revoir les choses ensemble. Quand je vois qu'il est éventuellement permis plus lourds avec un petit clou, c'est donc très spécifique ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. Et alors la dernière chose, « tout ce qui est illégal est interdit », c'est quand même magnifique ça ! Est-ce qu'il y a un accompagnement qui sera prévu par rapport à ce règlement imposé ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

En fait, je voudrais faire un appel à tous ceux qui sont à des niveaux de pouvoirs plus élevés, parce que je trouve que ce projet est absolument fantastique et j'espère qu'il y en aura beaucoup d'autres comme ça. Je trouve dommage que les personnes qui ont un appartement ou une maison, et qui veulent entrer dans un projet comme ça, ne puissent pas, s'ils confient leur bien en gestion à la MAIS, de pouvoir en profiter. J'en ai déjà beaucoup parlé à la MAIS, j'espère qu'on pourra accepter que des personnes qui confient leurs bien, puissent aussi profiter de ces investissements ou de ces aménagements, je vous remercie.

Mme la Présidente :

Monsieur Mahy va vous répondre.

M. l'Echevin Mahy :

Alors oui, il y aura un accompagnement, évidemment. Mais il fallait mettre par écrit certaines choses qui nous paraissent tellement évidentes, mais il faut préserver cet endroit qui est magnifique, on me l'a dit, mais je n'ai pas encore eu le temps d'aller le voir, je vous l'avoue. J'attends impatiemment vendredi pour aller le voir, c'est un beau projet et il faut le respecter. Mettre par écrit ce genre de considérations qui peuvent parfois être un peu légères, un peu surannées, ou un peu idiotes, souvent se révèlent être nécessaires. Ce n'est pas moi qui l'ai fait ce vadémécum ou ce ROI, mais je pense qu'il est de bon aloi, il a été fait par des gens qui connaissent le terrain et je leur fait confiance.

Pour l'échange de bon procédé, nous sommes soumis à des réglementations, mais on peut toujours innover, on est créatif à Molenbeek. On pourra en rediscuter plus tard.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Mahy.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

*37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

29. Cellule Logement - Protocole de Collaboration entre la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, le Centre public d'Action sociale et la Zone de Police de Bruxelles-Ouest, dans le cadre de la lutte contre les marchands de sommeil et les logements insalubres - Bilan 2018.

Cel Huisvesting - Samenwerkingsprotocol tussen de Gemeente van Sint-Jans-Molenbeek, het Centrum voor Maatschappelijke Actie en de politiezone Brussel-West, in het kader van de strijd tegen huisjesmelkers en onbewoonbare woningen - Verslag 2018.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Bouazzati.

M. El Bouazzati :

Merci Madame la Présidente, j'ai lu dans le rapport qu'il y avait 22 cas clôturés, et j'aimerais connaître les résultats. Par rapport aux cas en cours, il y avait 6 cas du CPAS et je m'étonne du nombre, vu que les assistantes sociales normalement sont plus proches des citoyens, est-ce qu'il n'y a pas d'autres cas qui n'ont pas été constatés et peut-être oubliés ?

Dans le rapport, il est stipulé qu'il y a un manque de moyen, mais que pouvons-nous faire justement pour donner plus de moyens aux personnes qui ont constaté cela, pour justement avoir du logement à Molenbeek ? Merci Madame la Présidente.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur El Bouazzati.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Ici, évidemment, c'est le bilan 2018, mais pour aller au-delà, je pense que c'est aussi important dans la politique de lutte contre le logement insalubre, contre les marchands de sommeil, qu'il y ait une position qui soit rappelée régulièrement par la commune, c'est-à-dire rappeler que ce n'est pas acceptable et que les gens aient des moyens pour se défendre et que la Commune la police et le CPAS peuvent les aider. Le fait de régulièrement mettre en lumière des cas qui ont été résolus, ou qui ont fait l'objet d'une poursuite en justice par exemple, c'est de nature à faire passer le message aux propriétaires qui exploitent la misère humaine, que ce n'est pas acceptable, et donc j'encourage le collège à pouvoir rappeler régulièrement ceci au travers d'une série d'exemples d'actions qu'il entreprend.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Mahy pour la réponse.

M. l'Echevin Mahy :

Concernant les statistiques de résolutions, les propriétaires peuvent se mettre en ordre, remettre leurs logements en ordre. En général, c'est cette résolution-là que nous atteignons, ça peut paraître faible, mais chaque dossier coûte énormément d'énergie,

énormément de temps aux fonctionnaires qui suivent ces dossiers. C'est pour cela que peut-être on parle de moyens insuffisants, parce que la problématique des insalubres, est importante, l'insalubrité rapporte beaucoup aux propriétaires, et c'est pour ça que ce phénomène tend à grandir. Nous avons malgré tout planifié que le service soit renforcé d'une personne, d'ici l'été, et dans le cadre des contrats de quartier, nous visons à ce que des ressources soient prévues pour cette politique également. Nous avons répondu à un appel à projets qui nous permettra d'avoir des personnes qui s'attaquent à plusieurs problématiques liées au logement, qu'ils soient inoccupés, insalubres, et donc ces ressources, bien que nécessaires, sont toujours insuffisantes. Mais nous ne pouvons pas faire des miracles, nous ciblons avant tout les situations les plus problématiques en insalubrité. Nous acquérons également de l'expérience en matière de gestion de ces dossiers qui sont relativement complexes d'un point de vue juridique, et grâce à ce protocole, ça permet de mettre ces personnes de plus en plus spécialisées ensemble et elles augmentent leur efficacité. Je rassure Monsieur Majoros, c'est une politique que le Collège poursuit et poursuivra, comme je vous l'ai dit, en mettant des ressources, peut-être modestes en plus, mais en focalisant et en communiquant là-dessus. C'est vrai que vous avez tout à fait raison, il faut communiquer sur les résultats, c'est une partie des moyens qu'on peut mettre en, œuvre.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Bouazzati.

M. El Bouazzati :

Merci Madame la Présidente, merci pour votre réponse Monsieur l'Echevin, par rapport aux moyens dont vous avez parlé, je comprends tout à fait qu'il faut du temps, de l'énergie, mais par rapport aux personnes sur le terrain, les assistantes sociales, est-ce qu'elles sont formées, est-ce qu'on leur laisse le temps nécessaire ? Est-ce qu'un voisin peut signaler les faits ?

Mme la Présidente :

Merci Monsieur El Bouazzati.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Je me réjouis de votre réponse et je me réjouis que la lutte contre les logements insalubres vous habite !

M. l'Echevin Mahy :

Merci pour le compliment !

Les services sont obligés de traiter les demandes, de traiter les cas dont ils sont informés. Donc il faut suivre les témoignages des personnes. Alors bien sûr, c'est dans un timing plus ou moins long, ça dépend du type de témoignage, ça dépend du type de signalement, mais les services sont obligés de s'informer, de comprendre la situation et de voir si la situation requiert une intervention. C'est l'intervention qui prendra beaucoup plus de temps.

Alors le protocole vise à ce que toute la chaîne soit informée, que les personnes qui sont face à la situation, soient le mieux à même à répondre à des personnes qui sont en détresse. Les assistants sociaux sont des personnes qui à la base ont cette approche

spécifique, et bien sûr ce dispositif de protocole anti marchands de sommeil, permet également de répondre à ces aléas et à ces demandes spécifiques de formation et de comment réagir.

Mme la Présidente :

Je vais quand-même mettre les pieds dans le plat, on continue évidemment cette politique, elle est très importante et le travail qui a été mené sous la précédente législature est tout à fait intéressante. La grande difficulté, Monsieur El Bouazzati, et ça répond en partie à d'autres questions, la toute grande difficulté, c'est qu'aujourd'hui, Monsieur Mahy l'a expliqué, les locataires qui sont dans ces situations, sont un peu otages de ces situations. Etant donné la saturation du marché locatif et la hauteur des loyers et le nombre de logements qui sont dans des situations délabrées, beaucoup de locataires, alors même que leur situation est connue et reconnue, c'est-à-dire que l'assistant social la connaît, l'a noté dans le dossier, la Cellule Logement la connaît et l'a notée dans le dossier, ne souhaitent pas demander d'interventions et ne souhaitent pas d'intervention. Là, on est tout à fait bloqués, donc il y a tout un travail en plus qui doit être fait et qui est important pour pouvoir donner des solutions à ces gens. Une des solutions, c'est de prendre note aujourd'hui, puis quand les gens vont partir, d'intervenir, mais on a une situation qui est très difficile. Donc autant le travail de nos services est très bon, y compris celui des assistants sociaux, y compris celui des services de police, et dans le cadre de ce règlement qui est un beau travail de transversalité qui produit ses fruits, autant certaines situations ne peuvent pas être réglées, malgré tout ce travail et tout ce protocole, du fait de la saturation. Donc là, il y a d'autres dispositifs sur lesquels on travaille très sérieusement pour pouvoir fournir des solutions qui vont permettre d'aller plus loin et de rencontrer la demande de ceux qui aujourd'hui ne veulent pas quitter, ne veulent pas signaler, ne veulent pas d'intervention.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

C'est intéressant d'avoir un débat, mais je rappelle quand-même, juste pour la bonne tenue du conseil communal, que c'est toujours les Conseillers qui ont le dernier mot. Ça fait partie d'une politique d'ensemble, on ne peut pas isoler la lutte contre les logements insalubres et les marchands de sommeil de la nécessité d'informer les locataires via tous les organismes qui dépendent de la Commune, mais aussi via le secteur associatif qui doit être soutenu et reconnu dans son rôle, informer les locataires de leurs droits, ce n'est pas parce qu'on dépose plainte à la DIRL ou à la Commune qu'on est mis dehors, il y a des baux qui continuent d'exister. Bien sûr qu'il faut le plus vite possible se mettre à l'abri, mais il y a des accompagnements qui existent, il y a des allocations de relogement qui peuvent être utilisés, et pour lesquels la Commune et des assistantes sociale de la Commune et du CPAS peuvent aider à remplir les formulaires et à aider à faire les démarches. Il y a aussi du logement de transit qui existe dans certains cas, pour pouvoir faire en sorte que les personnes se mettent à l'abri et retrouvent avec un accompagnement social un autre logement. Ça ne remplacera pas l'encadrement des loyers, c'est clair, néanmoins, il y a aussi moyen de travailler en encadrant de manière volontaire avec les propriétaires qui le souhaitent et qui y trouvent un intérêt, un maximum de loyers, via le système des agences immobilières sociales. A ce titre-là, on ne peut que regretter le fait que malheureusement, alors qu'il est marqué dans votre note de politique générale, que l'AIS sera d'avantage soutenue, qu'en fait les moyens pour l'AIS n'ont pas augmenté cette année, alors que le nombre de logements augmenté. Donc il y a peut-être une question de cohérence à aller chercher. Et puis encore, il y a tout de même tout un programme de construction de logements sociaux, qui eux, ont des loyers encadrés, on même de logements modérés qui permettent de sortir un nombre important de logements d'un marché voué à la spéculation immobilière et qui nécessite aussi des réponses au niveau régional, je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Bouazzati.

M. El Bouazzati :

Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Présidente. Je rejoins ce qu'a dit Monsieur Majoros, j'ai encore une autre remarque, les locataires parfois ont peur de signaler cela, parce qu'ils vont peut-être se retrouver à la rue. Mais il faut peut-être aller plus loin et le fait que les 22 dossiers ont été clôturés, je me demande si on n'a pas des moyens de pressions plus importants contre les propriétaires pour qu'ils puissent se mettre en conformité directement. Est-ce que les assistants sociaux ont une obligation de pouvoir constater cela vu la précarité des habitants?

Mme la Présidente :

Je crois qu'on va revenir sur ce débat une prochaine fois parce que vous relancez le débat. Moi, je n'ai aucun soucis, évidemment que c'est une politique globale, on en reparlera probablement encore.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

30. Elections du 26 mai 2019 - Octroi d'un jeton de présence aux membres des bureaux électoraux pour la participation aux formations des présidents de bureaux de vote.

Verkiezingen van 26 mei 2019 - Toekenning van een presentiegeld aan de leden van de stembureaus voor de deelneming aan de vormingen van voorzitter van een Stembureau.

Mme la Présidente :

Les points 30 et 31 ont trait au déroulement des élections du 26 mai 2019. C'est vraiment dommage que Monsieur El Khannouss ne soit pas resté avec nous. Mais donc, nous avons littéralement dû nous battre, et c'est surtout le Juge de Paix qui a été en première ligne par rapport à ça pour pouvoir avoir suffisamment de présidents de bureaux, dans nos bureaux de vote. Vous savez que c'est le Juge de Paix qui organise les élections, qui convoque etc., il nous a très vite alertés en nous disant qu'il y avait des grandes difficultés pour recruter des présidents de bureaux. Alors finalement, ça s'est bien terminé, nous avons pu avoir tous nos bureaux ouverts, un bon travail a été effectué. Mais ici, j'ai demandé à ce qu'on puisse soutenir d'avantage la fonction de président de bureau de vote, et c'est pour cela que vous voyez qu'il y a un jeton de présence majoré pour le président de bureau de vote lors des élections régionales, fédérales et européennes, ce qui leur permet de recevoir le même jeton de présence que pour les présidents de bureaux de vote pour les élections communales, parce qu'il y avait une différence et j'espère pouvoir donner ainsi un signal pour qu'au moins, tous ceux qui nous ont assisté cette fois-ci, puissent continuer de le faire dans le futur. Et je pense que ceci permettra d'avoir l'assurance que notre démocratie puisse s'exercer, avec des présidents de bureaux de vote dans chaque bureau, suffisamment de bureaux pour notre population qui en a besoin, et donc c'est le sens de la décision qui vous est proposée.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

31. Elections du 26 mai 2019 - Octroi d'un jeton de présence aux présidents de bureaux de vote de Molenbeek-Saint-Jean.

Verkiezingen van 26 mei 2019 - Toekenning van een presentiegeld aan de voorzitters van de stembureaus van Sint-Jans-Molenbeek.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

32. GRH - Règlement de travail - Modification - Intervention dans l'achat des lunettes - Fixation du règlement.

HRM - Arbeidsreglement - Wijziging - Interventie bij de aankoop van bril - Vastlegging van het reglement.

Mme la Présidente :

Le point est retiré de l'ordre du jour.

Amet Gjanaj quitte la séance / verlaat de zitting.

33. GRH - Plan de diversité 2019/2020.

HRM - Diversiteitsplan 2019/2020.

Mme la Présidente :

Est-ce qu'il y a des questions politiques par rapport à ceci ?

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Nous trouvons que c'est positif que ce point-là on en fasse un point et que ce soit pris en main. Nous soutenons aussi le principe qui est mentionné là-dedans, que la composition du personnel communal doit correspondre le mieux possible à la composition de la population, mais nous trouvons que ce plan ne va pas assez loin. On reste trop dans les bonnes intentions. Il n'y a pas d'objectif chiffré et donc on ne s'engage pas vraiment. Par exemple, pour les personnes handicapées, le texte qui vient de la Région propose un objectif de 2,5% donc pour Molenbeek, ça concerne une trentaine de personnes. Il y en a actuellement quatre.

Evidemment, on comprend qu'il y ait des difficultés, que ça ne se fait pas tout de suite, mais il y a des communes où on atteint presque les objectifs, donc c'est possible. C'est important aussi parce qu'il s'agit de personnes qui ont déjà des problèmes supplémentaires dans la vie, donc c'est une obligation quasiment de leur donner un petit coup de pouce, mais dans le texte, on ne voit pas comment on va rattraper ce retard, dans quel délai et donc on ne s'engage à rien, ça c'est le problème.

La même chose pour les jeunes. Il y a 5% de jeunes parmi le personnel, les moins de 26 ans. On est dans une commune très jeune. Il y a beaucoup de jeunes qui sont en difficulté et là-aussi, la Commune ne s'engage pas.

Pourtant on pourrait dire, il y a dans le plan personnel, on sait plus au moins le nombre de personnes qui vont partir à la pension, où durant la législature on pourrait dire voilà, on remplace une partie de ces gens-là par des jeunes et pas seulement dans les contrats, des sous-contrats, des contrats temporaires qui ne donnent pas de perspectives, où on recrute pour faire certains travaux, par exemple la réparation des trottoirs, vous le donnez au privé. C'est aussi une occasion ratée pour venir en aide des jeunes de la commune.

Ma dernière remarque, c'est qu'il y a une grande omission dans ce texte, je trouve c'est qu'on ne parle pas de la discrimination pour le port du voile, alors qu'on est à Molenbeek quand même, et on sait que c'est une des raisons majeures de la discrimination des femmes. Alors, je trouve que c'est une peu une occasion ratée et le fait d'avoir mis ça textuellement, parce qu'on nous dit que si on engage des femmes voilées, ça ne joue aucun rôle, mais il y a des gens qui estiment qu'ils ont été discriminés sur cette base-là. Si on le met dans le texte comme ça, au moins il y a une référence, et la Commune se prononce clairement aussi à l'égard de la hiérarchie parce qu'on veut aussi sensibiliser la hiérarchie dans le personnel communal. Si on le met là-dedans, au moins, c'est un signal fort mais on ne l'a pas fait. C'est dommage, c'est une occasion ratée, et comme fraction, nous allons nous abstenir. Merci.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Vancauwenberge.

Je donne la parole à madame Maouane.

Mme Maouane :

Merci madame la Présidente. Merci au service pour la présentation détaillée qui a eu lieu lors des sections réunies. C'était une présentation très intéressante et on a pu avoir des chouettes discussions de fond et techniques sur ce plan. Evidemment, on se réjouit que la Commune se dote d'un plan diversité. C'est un travail qui a été initié déjà il y a quelques années puisque, pour rappel historique, madame Turine a ajouté en 2012, la compétence dialogue interculturel, qui à l'époque, n'existait pas, et a participé à la création du service et donc, déjà à l'époque, il y avait une volonté qui existait de mettre en place des formations pour les agents communaux au sujet de la diversité pour sensibiliser, mais aussi pour anticiper certains soucis qui pourraient se poser. On salue que le travail se poursuit. C'est un travail de longue haleine, un travail à long terme qui doit se poursuivre et donc tous les pas dans cette direction sont les bienvenus.

Juste une remarque ou question, aux sections réunies, on nous a présenté un tableau et je voulais juste souligner les limites de l'exercice, parce que parfois, les chiffres peuvent être interprétés de manière différente. Un petit bémol, c'est le taux des jeunes employés, comme l'a souligné mon collègue, qui est beaucoup trop bas, alors qu'on est une

des communes les plus jeunes, on est dans le top 3 des communes les plus jeunes du royaume et donc, une attention particulière doit être accordée à l'emploi des jeunes.

On a remarqué également que le niveau E, donc le niveau le plus bas, était surtout occupé par des personnes qui étaient nées hors union européenne, et donc ça pose la question également des diplômes non reconnus et de l'équivalent, est-ce qu'il y a une attention particulière qui est accordée à cette problématique et si oui, comment est-ce qu'on peut résoudre ça ?

Le plan évidemment n'est pas, enfin je veux dire, il y a toujours moyen d'améliorer, mais c'est un pas dans la bonne direction, et je sais que les services travaillent de bonne foi et d'arrachepied pour améliorer ceci et d'être attentifs à toutes les discriminations qui existent. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'étais là lundi lors de la présentation. Nous n'étions pas beaucoup, mais nous étions attentifs.

Au nom de mon groupe, je me réjouis de voir la commune de Molenbeek-Saint-Jean qui s'engage clairement avec un plan de diversité et de lutte contre les discriminations parce que c'est un plan de diversité et de lutte contre les discriminations, c'est important et je pense qu'une commune qui s'inscrit dans cette démarche et s'inscrit dans une démarche qui est positive, qui est constructive, et je pense que ça mérite des encouragements. Je pense qu'il est tout à fait prématuré de faire quelque procès d'intention, que ce soit à un Collège qui accepte de jouer ce jeu-là, qui accepte de jouer la transparence puisqu'on vous a présenté quoi lundi ? On vous a présenté une photographie, une photographie de la situation, une photographie tout à fait transparente, où on a pu constater des forces et des faiblesses et je crois que c'est à ça que va servir ce plan. C'est aussi à un moment donné, garder les forces que cette commune a, et elle en a. Elle a des forces assez intéressantes. Le nombre de femmes importantes, même si c'est vrai avec les chiffres, on peut dire tout ce qu'on veut, mais je crois que c'est important.

Ce qui m'a interpellé également, c'est le nombre de membres du personnel qui sont là depuis un certain nombre d'années qui n'ont pas obtenu leur CESS, et je le dis quand même, le diplôme, c'est une grande discrimination aussi pour beaucoup de Bruxellois. Moi, je suis très fière de voir qu'à Molenbeek-Saint-Jean, on a des fonctionnaires qui travaillent et qui donnent satisfaction depuis de longues années, mais qui ont aussi eu un parcours de formation parfois difficile, ce qui n'empêche pas de l'améliorer par la suite.

Je pense qu'il faut encourager ce plan. On a parlé des handicapés, de personnes handicapées avec certains collègues ici qui ont rappelé quand même que là aussi, il faut nuancer. Il y a des gens aujourd'hui qui travaillent à l'administration qui présentent des handicaps, mais qui ne sont pas identifiés comme tels, d'abord parce qu'ils n'en ont pas envie eux-mêmes, puis parce que on n'a pas, lors de leur entrée ou de leur sélection, il n'y a pas eu ce genre d'aspect ou de critère qui a été mis sur la table, et c'est tant mieux.

Pour le reste, moi, je fais confiance à la volonté du Collège de travailler à plus et mieux de diversité, de travailler contre toutes les formes de discrimination. J'ai aussi remarqué, comme beaucoup, que et d'ailleurs, c'est pour ça que c'est utile une photographie, c'est qu'on a certainement beaucoup d'efforts à faire au niveau des jeunes, au

niveau du recrutement des jeunes, et là évidemment, il y a des raisons aussi. Certains ont expliqué, certains plans de subsidiations qui ne vont pas au-delà de 26 ans parfois.

Pour le reste, toutes les autres polémiques, style le voile et autres, parce que appelons un chat un chat, certains font la remarque de manière sincère, je le conçois et je pense qu'ici tout le monde s'engage à lutter contre les différentes formes de discrimination, mais de grâce, je pense qu'on est dans une commune qui essaie de faire des efforts dans tous les sens, et je pense que sur cette question-là, nous avons besoin de laisser un Collège travailler dans la sérénité, de lui laisser le temps en tout cas de montrer ce qu'il veut faire et pour ces sujets-là, je pense que parfois, il faut moins de politique, moins de polémiques, mais plus de droits et plus de justice sociale. C'est surtout ça dont nous avons besoin. Merci et nous soutiendrons évidemment ce point.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à madame Gilles Goris.

Mme Gilles Goris :

Je n'ai malheureusement pas pu être la lundi, mais j'ai lu ce qui était dans le BO Secrétariat. Je me réjouis évidemment qu'une attention particulière soit gardée sur la question du handicap parce que c'est une réelle discrimination au quotidien, comme l'a dit Monsieur Ikazban. Evidemment, il y a toute une série de personnes qui sont engagées à la Commune et qui n'ont pas désiré faire part de leur handicap et n'ont pas désiré être reconnues comme telles pour ne pas être étiquetées comme personnes handicapées, d'où le fait que les chiffres sont plus ou moins corrects, mais évidemment on n'est pas, même en comptabilisant ces personnes-là, on n'est pas à 2,5% de personnes porteuses d'handicaps dans la commune et je ne peux que vous encourager à soutenir ces personnes qui ont déjà plusieurs difficultés dans leur vie.

J'espère qu'on pourra d'ici deux ans, trois ans, avoir une nouvelle photographie. Voir l'évolution de ce qui a pu être fait. Je sais qu'on ne change pas comme ça de personnel, heureusement, mais ça pourrait être intéressant qu'à mi-mandat, vous puissiez nous refaire un petit débriefing de ce qui a pu être fait et de comment l'évolution a été menée.

On attend de voir le résultat, mais on se réjouit que ça aille dans ce sens-là.

Mme la Présidente :

Merci madame Gilles Goris.

Il y a beaucoup de choses à dire. Je pense que ceux qui sont déjà depuis quelque temps en politique à Bruxelles, savent que la lutte contre les discriminations et la politique de diversité qui est son volet, on va dire sympathique, sont des choses très importantes pour moi. J'en avais fait un combat majeur sous la précédente législature personnellement et là, je ne m'exprime pas au nom du Collège, je m'exprime à titre personnel, j'étais extrêmement insatisfaite du manque de caractère obligatoire de tout une série de dispositifs.

Je dois dire que ceci progresse et à nouveau, je m'exprime à titre personnel, à mon avis trop lentement mais bon, ça progresse et ça progresse dans le bon sens et ceci est un exercice tout à fait nouveau pour la commune. Il faut le voir comme ça.

J'entends que plusieurs d'entre vous trouvent que le document n'est pas achevé ou ne comporte pas assez d'objectifs chiffrés, etc. J'entends, je veux bien poser le cadre et le cadre, c'est la première fois qu'on fait ce type de démarche à Molenbeek et ça, je pense qu'il faut le souligner. Il faut se rendre compte que c'est un grand pas aussi d'avoir un document fondateur dans notre commune qui est à la disposition de tous, qui est discuté ici et je remercie tous les Conseillers qui ont pris le soin de le lire pour pouvoir intervenir aujourd'hui. Je vois que c'est un document qui a été lu. Ce n'est pas pour rien qu'on a fait la commission réunie lundi, c'est un document fondateur, un tournant dans une politique de diversité pour notre commune et donc c'est important.

Avec les grandes qualités qu'on peut lire dans ce texte, c'est un texte fouillé, c'est un texte abouti, c'est un texte dont Unia a dit qu'il était tout à fait approprié et intéressant et je vais revenir au partenariat avec Unia et c'est un texte qui n'est qu'une première pierre dans une politique de diversité et d'anti discrimination à Molenbeek.

Sur les remarques à caractère plus spécifique, à caractère de niches de discriminations, si je peux m'exprimer de cette manière-là, effectivement tout n'est pas encore écrit. On ne sait pas encore comment on va tout faire. Je peux vous dire qu'on a déjà réorienté une série de services notamment pour féminiser d'avantage certains services. On a déjà réorienté aussi des jeunes à certains endroits. On a insisté par rapport à certains autres critères, mais c'est le début, et c'est loin d'être terminé.

Je veux dire quand même, parce qu'il ne faut pas tout confondre, il faut bien mettre les choses à leur place, ceci concerne le personnel engagé à la Commune et travaillant à la Commune.

J'ai mentionné Unia. Nous avons rencontré, Monsieur le Secrétaire communal et moi-même, l'équipe d'Unia qui va mettre en place notre accompagnement pour le plan diversité, donc pour la suite de ceci. Ils étaient déjà favorablement impressionnés. Ils travaillent avec d'autres communes aussi sur le travail qu'on avait fait, les dispositifs mis en place, la manière de travailler aussi au niveau RH. Ils nous ont plutôt adressé des félicitations et je vous dis ils étaient très favorablement impressionnés par le travail qu'on a déjà fait.

Il ne faut pas rougir des chiffres qui sont ici. Visiblement comparés, moi je n'ai pas fait le détail, mais en tout cas, c'était le rapport qu'Unia nous en a donné, comparé à ce qui se passe ailleurs, nous sommes dans le bon. Nous avons effectivement quelque chose qui ressemble d'avantage que les autres, à notre population dans notre personnel communal et qui finalement tient la route, tant en terme de classe d'âge, qu'en terme d'origine, on n'en a pas parlé, en terme de nationalité, etc.

Là où je voulais en venir, c'est très important, bien séparer le plan diversité qui n'est pas le plan emploi de la commune. Le plan diversité, c'est le plan d'engagement et surtout de management des ressources humaines dans la commune, c'est tout à fait différent. Je m'explique. Nous n'allons pas et il faut absolument que vous, en tant que Conseillers communaux, vous expliquiez ça, que vous soyez clair dans votre esprit par rapport à ça, nous n'allons pas pouvoir, avec nos 1.300 travailleurs communaux résorber tous les problèmes d'emploi de la commune de Molenbeek. Pour cela, nous devons travailler main dans la main avec les autres niveaux de pouvoirs, mais nous devons surtout travailler à un plan emploi qui incombe à l'Echevin de l'Emploi qui est monsieur Gjanaj et qui n'a rien à voir avec la gestion de nos ressources humaines et là, nous avons déjà des progrès qui sont notables et notamment en ce qui concerne les jeunes. C'est très important. Nous avons un programme mille jobs students qui est sur les rails. Ça veut dire qu'il ne sera pas prêt pour l'été, même si on a déjà modernisé les procédures et fait toute une série de changements, mais on espère bien que durant cette législature, on puisse avoir un vrai soutien structuré avec des belles procédures pour que tous nos jeunes qui le souhaitent puissent avoir le pied à l'étrier grâce à

la commune, et pas que dans les services de la commune, mais à l'extérieur. C'est un large plan de mise à l'emploi des jeunes, tout d'abord dans un premier temps sous forme de jobs étudiants pour pouvoir rencontrer ce qui est pour beaucoup de nos jeunes, la première préoccupation en termes d'emploi.

Je veux que chaque chose soit mise à sa place. C'est effectivement un document qui n'a pas vocation à être le dernier sur ce sujet, qui ne met pas un point final à cette thématique, loin de là, mais c'est une excellente première pierre qu'il faut bien voir dans le contexte de difficultés d'emplois majeurs sur la commune qui seront résolus par aussi toute une série d'autres interventions auxquelles nous, en tant que Collège, on s'attelle pour ce qui concerne notre part d'obligations, de devoirs et d'engagements pris devant vous, au travers de la déclaration de politique.

Je veux terminer sur le plan diversité en remerciant particulièrement tout le département Prévention et tout le département des Ressources humaines chez nous, parce que tout le monde s'est mobilisé à l'appel du Fonctionnaire de Prévention et de la Gestionnaire des Ressources humaines et de la directrice des Ressources humaines pour pouvoir vous fournir ce document, et pour pouvoir entamer un travail vraiment très sérieux sur ce sujet.

Je vous remercie de m'avoir écoutée. Désolée d'avoir été longue, mais c'est un sujet qui est très important et pour lequel nous nous sommes particulièrement mobilisés.

Je donne la parole à madame Maouane.

Mme Maouane :

Très brièvement, juste pour apporter un petit élément que les premiers contacts avec Unia avaient été pris début 2015 avec le service Prévention sur l'égide de Madame Schepmans et Madame Turine et qu'effectivement, on applaudit de travail de féminisation de certaines fonctions, notamment au sein des puéricultrices par exemple qui est souvent trusté par des femmes, ou le service Propreté souvent par des hommes et donc, c'est un travail qui avait été initié et on salue le travail qui se poursuit. Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Je suis d'accord que la Commune ne va pas résoudre tous les problèmes de l'emploi, mais la Commune peut jouer un rôle d'exemple et c'est là-dessus que je veux insister.

Est-ce qu'il y a un prochain plan prévu ? Dans quel délai ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block qui souhaite justifier son vote.

M. De Block :

On veut donner un signal mitigé, c'est-à-dire qu'on est pour, c'est bien qu'il y ait quelque chose. Par contre, après autant de temps de travaux de la Commune et des services, après une discussion il y a un an sur une discussion d'un plan anti-discrimination nécessaire, après à mon avis un plan qui a déjà fait, arriver avec une situation avec un plan

qui ne met pas des objectifs clairs, chiffrés, je trouve que c'est quelque part un examen postposé. La vraie évaluation, ce sera pour le futur, pour voir si oui ou non vous allez faire 100 % vert ou si finalement le score sera moins bien.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur De Block, je voulais juste vous rappeler qu'on a eu des élections communales et qu'on n'est plus la même majorité, mais merci beaucoup !

Amet Gjanaj entre en séance / treedt in zitting.

34. Propreté publique - Déclassement économique d'un aspirateur autotracté à transmission électrique de marque Glutton.

Openbare reinheid - Schrappen van een zelftrekkende stofzuiger van het merk Glutton.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

35. Recette communale - Vérification de l'encaisse communale du 01.01.2018 au 31.12.2018.

Gemeenteontvangsten - Controle van het gemeentekasgeld van 01.01.2018 tot 31.12.2018.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

36. Recette communale - Vérification de l'encaisse communale du 01.01.2019 au 31.03.2019.

Gemeenteontvangsten - Controle van het gemeentekasgeld van 01.01.2019 tot 31.03.2019.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

37. Recette Communale - Comptes annuels de l'exercice 2018.

Gemeenteontvangerij - Jaarrekeningen van het dienstjaar 2018.

Mme la Présidente :

Nous arrivons maintenant au point majeur de notre exercice démocratique ce soir. Vous avez eu la présentation en commission réunie lundi, donc je n'accepterai pas les questions techniques. Y a-t-il des questions politiques ?

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 36 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 36 positieve stemmen, 1 onthouding.

**38. Finances - Avenant à la convention de prêt entre le FRBRTC et la Commune.
Financiën - Aanhangel aan de overeenkomst tussen het BGHGT en de Gemeente.**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

39. Finances - Avenant au contrat visant à promouvoir le développement économique local et régional.

Financiën - Aanhangel aan de overeenkomst ter bevordering van de economische ontwikkeling op lokaal en gewestelijk vlak.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

40. Finances - Fabrique d'église Résurrection - Compte 2018.

Financiën - Kerkfabriek Verrijzenis - Rekening 2018.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

41. Finances - Fabrique d'église Saint-Rémi - Compte 2018.

Financiën - Kerkfabriek Sint Remigius - Rekening 2018.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

42. Finances - Fabrique d'église Saint-Charles Borromée - Compte 2018. Financiën - Kerkfabriek Sint Karel Borromeus - Rekening 2018.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

43. Finances - Fabrique d'église anglicane - Holy Trinity - Compte 2018. Financiën - Kerkfabriek Eengemakt Anglicaanse kerk - Rekening 2018.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

44. Finances - Fabrique d'église anglicane - Holy Trinity - Budget 2019. Financiën - Kerkfabriek Eengemaakte Anglicaanse kerk - Begroting 2019.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

*Abdellah Achaoui quitte la séance / verlaat de zitting.
Hassan Ouassari quitte la séance / verlaat de zitting.
Hicham Chakir quitte la séance / verlaat de zitting.
Saliha Raiss quitte la séance / verlaat de zitting.
Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting.
Khalil Boufraquech quitte la séance / verlaat de zitting.
Laurent Mutambayi quitte la séance / verlaat de zitting.*

**45. Taxes communales - Prime liée à l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier pour 2019 - Renouvellement.
Gemeentebelastingen - Premie in verband met de toename van de opcentiemen bij de onroerende voorheffing voor 2019 - Vernieuwing.**

Mme la Présidente :

Vous vous souviendrez de notre déclaration de politique qui globalement maintient un statu quo par rapport à ce qui a été la politique menée en matière d'octroi des primes durant les dernières années avec la petite subtilité que pour les monopropriétaires habitants, notre déclaration de politique indique que nous voulons travailler à l'automatisme de la prime, je vous le dis, ce n'est pas gagné, nous avons déjà commencé ce travail et nous n'avons pas pour l'instant de signaux favorables quant à son aboutissement.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

Catherine Moureaux quitte la séance / verlaat de zitting.

Abdellah Achaoui reprend la présidence de la séance / herneemt het voorzitterschap van de zitting

M. Majoros :

C'est bien, quelque part, vous anticipez ma question, puisqu'effectivement, cette prime qui était décriée dans son principe, finalement est maintenue par une majorité qui est différente de la précédente et effectivement, on a eu de nombreux échanges au cours des dernières années, sur le fait que quelque part, c'était très simple d'avoir cette automatisme. On voit maintenant que ce n'est pas le cas, et que la Commune et la Région ont pour être de la même couleur politique, ça ne rend pas les choses automatiques et la prime ne l'est pas. Pourquoi est bien parce qu'il n'y a pas de cadastres des fortunes et des biens immobiliers qui pourraient être croisés avec les données des habitants. C'est aussi pour ça qu'il est difficile de faire de la fiscalité immobilière et qu'on est obligé de passer par des primes plutôt que d'avoir quelque chose qui serait automatiquement déduit des données. Je vous encourage, au nom de mon groupe ECOLO SAMEN, à continuer à chercher des contacts avec la Région pour arriver à cette uniformité et à cette justice, à cette proportionnalité, puisque contrairement à d'autre prime, la prime communale, si vous avez obtenu 150 € d'augmentation, vous retouchez 150 €. Celle de la Région, par contre le montant est fixe et il pénalise parfois des gens, qui parce qu'ils habitent parfois un quartier où le précompte est resté élevé en fonction de situations qui dataient des années 70, continuent à payer des montants importants alors que le bâti c'est parfois dégradé et que les quartiers sont parfois un peu moins agréables à vivre.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne vais pas répéter le long débat qu'on a eu lors de la présentation des différentes taxes, mais donc avec le PTB, on est du principe que le PRI doit être progressif, c'est-à-dire que les multipropriétés doivent payer plus et le monopropriétaire doit payer moins. Dans ce sens-là, la prime PRI a laissé l'ouverture à ce qu'un multipropriétaire puisse recevoir aussi cette prime. On trouve que c'est une petite faveur qui n'est pas correcte et qu'on pourrait investir différemment pour mieux compenser les monopropriétaires. Nous proposons un amendement, en fait deux amendements vu qu'il y a une adaptation dans un formulaire, on

propose de rajouter à l'article un, au deuxième paragraphe, la sixième ligne, une phrase qui dit : « le bien doit être personnellement occupé ». Nous proposons de changer que : « le bien doit être la seule propriété du titulaire et doit être personnellement occupée ». Donc on rajoute la condition pour que ce soit la seule propriété du propriétaire. Si on est conséquent avec cela, dans l'article quatre, il faut, dans la déclaration sur l'honneur, rajouter une déclaration sur l'honneur établissant qui n'est pas propriétaire ou bailleur d'un autre logement qui loue. Voilà, c'est conséquent et je pense que ça ne rajoute pas beaucoup, c'est une signature en plus pour ceux qui sont pas monopropriétaires.

Alors, j'ai une question spécifique, je ne comprends pas très bien pourquoi dans le texte, à un moment donné, il y a la phrase qui dit : « une déclaration sur l'honneur établissant qu'il occupe ou le ménage dont il fait partie personnellement, est entièrement le logement dans le bleu de rapport situé à Molenbeek qui louent partiellement. » Est-ce que ça veut dire que les locataires aussi et est-ce que c'est pour les locataires sociaux, est-ce que c'est ça spécifiquement qu'on cible, c'est-à-dire que j'avais compris que le bien doit être personnellement et entièrement occupé par le demandeur. Mais cette déclaration sur l'honneur ou il est dit qu'il occupe personnellement et entièrement le logement qu'il loue partiellement, ça semble en contradiction avec le fait que dans une phrase en haut on dit qu'il doit entièrement occuper le bâtiment est un tout petit peu plus bas, on dit qu'il doit personnellement et entièrement occuper le logement dans un immeuble de rapport qu'il loue partiellement. Donc à l'article un il y a la phrase que le bien doit être personnellement et entièrement occupé, c'est la ligne cinq du deuxième paragraphe de l'article un, et puis à l'article quatre, la deuxième ligne de déclaration dit que il occupe personnellement et entièrement un logement dans un immeuble de rapport qu'il loue partiellement. Je ne comprends pas, c'est contradictoire avec ce que vous dites en haut. Est-ce que ça veut dire que les locataires sociaux doivent aussi parfois directement payer le PRI ?

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Mais en fait, la question que j'avais a été posée par Monsieur Majoros. Parce que moi de ce que j'ai entendu dans la population, il y avait essentiellement deux demandes : la simplification administrative si possible, ne pas demander des informations qu'on est censés déjà avoir, et alors dans la mesure du possible essayer d'obtenir l'automatisme, même si ça ne semble pas si évident que ça.

Maintenant, je réagis parce que j'entends les deux propositions d'amendement, c'est difficile d'amender au pied levé un texte comme ça, on parle de taxes, on parle de prime donc ce n'est pas n'importe quoi. Par contre j'ai deux remarques sur ce qui est proposé par monsieur De Block, que fait-on des gens qui sont multipropriétaires, qui ont deux biens, pas ceux qui ont 50 ou 100 biens, qui sont en fait inscrits dans une démarche où ils ont mis un de leurs biens sous gestion immobilière sociale ? Parce que ici ces gens-là ont les pénalisent. Alors deuxième remarque je connais des situations où vous avez un immeuble qui est divisé en appartement avec une personne qui pour des raisons d'héritage est propriétaire de trois appartements et n'en occupe qu'un seul dans une même maison. Cet échange démontre bien qu'on ne peut pas improviser la modification d'un règlement taxe.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à Monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Merci Monsieur Achaoui, j'avais une question par rapport à l'article deux. Il y a une phrase qui m'interpelle, c'est par rapport à la prime d'un montant inférieur à 10 € qui ne sera pas versée.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à l'Echevin des Finances pour les réponses.

M. l'Echevin Van Leeckwyck :

Concernant l'automatisation, on a contacté Schaerbeek parce qu'apparemment ils le font. Mais ce n'est pas tisseur que ça, il y a aussi maintenant le RGPD qui entre en ligne de compte et donc on ne peut pas avoir des fichiers avec des noms. On espère qu'avec le nouveau gouvernement on pourra débloquer les choses, on n'y travaille à plusieurs communes. On espérait pouvoir y arriver cette année, mais il fallait aussi pouvoir faire des estimations, parce qu'on peut recevoir une prime qui peut aller de 10 à 300 €. On aura donc une enveloppe limitée et il y a tout un calcul à faire.

Concernant les multipropriétaires, je ne peux pas accepter vos amendements pour la simple et bonne raison que l'esprit de notre article ici considère les deux. On veut favoriser les monopropriétaires et aussi les multipropriétaires, mais uniquement pour les logements qu'ils occupent. On a repris exactement le même système qu'en 2018.

Concernant la déclaration sur l'honneur, si vous habitez un immeuble, vous êtes le propriétaire de l'immeuble, vous habitez un logement, donc vous pouvez obtenir la prime. Mais vous pouvez louer le reste de l'immeuble et donc c'est ce qu'a qui est prévu si la personne habite dans une maison avec trois étages et qu'elle n'occupe qu'un seul étage elle pourra obtenir la prime que sur son appartement et pas sur les deux autres étages. Actuellement, ce n'est pas évident à calculer parce que le revenu cadastral, ils ne reçoivent sur l'immeuble et donc nos services doivent chaque fois reposer la question pour connaître exactement le montant à rembourser.

Concernant la prime inférieure à 10 €, c'était déjà dans la version précédente, je l'ai laissé. Concernant les agences immobilières sociales, dans la prime qui avait été rédigée il y a un certain temps, on n'en parlait et puis ça a été supprimé puisque ça ne rentre pas en ligne de compte.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci beaucoup.

Je redonne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je veux juste surligner la contradiction dans votre propre règlement, pas dans mes amendements. Je vous lis ce qui est indiqué dans le deuxième paragraphe de l'article un : « le demandeur doit être titulaire en tant que personne physique d'un droit de propriété sur un bien immeuble... Le bien doit être personnellement et entièrement occupé par le demandeur. » Ces deux phrases sont simples, claires et excluent donc la situation que vous décrivez. C'est-à-dire que quelqu'un qui est propriétaire d'un immeuble, qui occupe une partie de l'immeuble, qui loue le reste, il est propriétaire d'un bien et le bien doit être personnellement et entièrement occupé par le demandeur.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Monsieur De Block, nous avons bien compris votre préoccupation, pour clore la discussion, on va procéder en deux étapes, d'abord voter l'amendement et ensuite voter pour le point.

On passe donc maintenant au vote sur l'amendement.

L'amendement déposé par Monsieur De Block est rejeté par 19 votes négatifs, 7 votes positifs et 4 abstentions. Het amendement neergelegd door Mijnheert De Block wordt verworpen door 19 negatieve stemmen, 7 positieve stemmen en 4 onthoudingen.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à Monsieur Majoros qui veut justifier son abstention.

M. Majoros :

Merci de me donner la parole, au nom du groupe ECOLO SAMEN, je voulais quand même dire que cette manière de fonctionner, avec des amendements qui sont annoncés en cours de séance, je la comprenais fort bien dans le cas d'un parti qui n'avait qu'un seul élu et n'avait aucun moyen derrière. Je pense qu'effectivement ce n'est pas facile de concilier la vie professionnelle et la vie privée. Mais quand on a plusieurs élus dans son groupe, quand on a les moyens au sein du parti parce qu'il y a aussi le financement du parti au niveau national, je pense qu'on peut quand même donner des amendements plus rapidement de telle manière qu'on puisse avoir un vrai débat démocratique et pas devoir à 23 heures comment amender un texte avec une terminologie compliquée.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci Monsieur Majoros.

On passe maintenant au vote sur le point.

*Le Conseil approuve le point.
30 votants : 23 votes positifs, 7 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
30 stemmers : 23 positieve stemmen, 7 onthoudingen.*

*Hassan Ouassari entre en séance / treedt in zitting.
Hicham Chakir entre en séance / treedt in zitting.
Saliha Raiss entre en séance / treedt in zitting.
Yassine Akki entre en séance / treedt in zitting.
Khalil Boufraquech entre en séance / treedt in zitting.*

46. Taxes communales - Prise en charge par l'administration fiscale régionale de l'établissement et du recouvrement des centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique.

Gemeentebelastingen - Belasting van de gewestelijke fiscale administratie met de heffing, het inkohieren, de inning en de invordering van de gemeentelijke opcentiemen op de gewestbelasting op de inrichtingen van toeristisch logies.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Je voulais savoir si ce service est gratuit ou si la Région prélève une partie de cette taxe ?

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci pour votre question, je donne la parole à l'échevin des Finances.

M. l'Echevin Van Leeckwyck :

Ce système a été mis en place quand l'image de Bruxelles souffrait et donc il n'y a aucun coût pour cette taxe.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

C'est à charge de la Région.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

47. Communication - Spectacle musical pour enfants dans le cadre du Brussels International Guitar Festival & Competition 2019 - Soutien financier à l'ASBL Duel Productions - Hugues Navez.

Communicatie - Muzikaal spektakel voor kinderen in het kader van Brussels International Guitar Festival & Competition 2019 - Financiële steun aan de vzw Duel Productions - Hugues Navez.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Pouvez-vous approuver ? Je

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

48. Relations Internationales - Règlement communal relatif à l'octroi de subsides - Octroi de subside aux associations molenbeekoises - Communication des décisions du Collège des Bourgmestres et Echevins.

Internationale Betrekkingen - Gemeentelijke regeling inzake de toekenning van subsidies - Toekenning van subsidies aan verenigingen in Molenbeek - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à Monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

J'avais quelques questions par rapport à ce service des Relations internationales. Son le projet de jumelage avec Oujda, M'Bour et Mokrisset ? Est-ce qu'ils existent encore ?

Ensuite quel est le lien entre les ASBL et nos projets de jumelage ? Peut-on avoir un peu plus explication par rapport à ces ASBL ?

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à Madame Schepmans Echevine des Relations internationales.

Mme l'Echevine Schepmans :

Excusez-moi, j'ai été distraite.

En ce qui concerne les jumelages, il y a le jumelage d'Oujda. Mais attendez, il faut faire la distinction entre les jumelages et les partenariats. Les partenariats concernent la ville de M'Bour au Sénégal et la ville de Mokrisset au Maroc. Il y a avec ces deux villes un véritable partenariat sur plusieurs années et qui est entièrement soutenu sur le plan financier par Brulocalis. Mais la Commune gère ce partenariat en mettant des fonctionnaires à disposition par exemple, en soutenant des projets éducatifs ou sociaux sur place.

À côté de ces partenariats, il y a les jumelages. Les jumelages, c'est notamment le jumelage avec Oujda qui est en place depuis des années et ces jumelages sont activés ou pas à l'initiative des deux protagonistes. Il se fait que ce jumelage n'a plus été activé depuis plusieurs années et il y a un nouveau jumelage qui été présenté l'année passée et qui concerne le jumelage entre Molenbeek et la ville de Jénine en Palestine. C'est aussi un jumelage de collaboration mais qui se fait sur fonds propres de la commune de Molenbeek et c'est l'occasion de soutenir des initiatives qui sont prises en Palestine ou de faire venir des jeunes à cette occasion en Belgique. On a fait la même chose avec Oujda mais c'est un jumelage qui ne fonctionne plus depuis plusieurs années. C'est parfois pour des raisons d'ordre politique ou d'affinités entre les communes.

Les Relations internationales donnent des subsides ponctuels dans le cadre de projets qui sont faits généralement par des associations molenbeekoises ou bruxelloises et qui mènent des actions dans d'autres pays. C'est pour cela que dans les propositions qui vous sont faites aujourd'hui, c'est véritablement, en ce qui concerne l'action Dialogue Bruxelles, c'est de répondre aux demandes du publique cible qui sont les femmes et les jeunes, et de les soutenir dans le cadre d'un projet d'économie sociale et solidaire. L'autre subside concerne la Grande famille, et là, l'objectif est d'aider les étudiants à Kinshasa qui sont en décrochage scolaire fautes de moyens financiers afin qu'ils puissent poursuivre leurs études. Mais ce sont de petites sommes parce que nous n'avons pas plus de moyens. Il y a aussi un subside à une autre ASBL qui mène des actions au Congo et qui a pour but d'ouvrir un centre d'informatique aux habitants de la capitale et aux personnes porteuses d'un handicap. Ce sont de petites sommes à chaque fois mais nous souhaitons que ces sommes soient apportées dans le cadre d'un projet plus global. Parce qu'on se rend bien compte que ce n'est pas le subside de mille euros qui va permettre à ces associations de développer un projet. Mais généralement il y a plusieurs communes qui se mettent ensemble pour soutenir ces actions telles qu'elles vous sont présentées aujourd'hui.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Merci Madame Schepmans.

Je redonne la parole à Monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Merci Madame Schepmans pour vos réponses, par ce que nous étions quand-même pionniers au niveau des relations internationales par ce que ayant moi-même travaillé avec les Relations internationales à l'époque, on était un exemple pour les autres communes. Et comme maintenant je n'entends plus rien, je me disais que plus rien n'existait. Je n'ai plus aucun retour par rapport à ce service et je ne sais même pas qui en est encore responsable et donc je me disais que le service lui-même n'existait plus. On a plus de retour au conseil communal et je me demandais si le service existait encore. Mais en tout cas je vous remercie pour vos réponses.

Je ne conteste pas les montants c'était juste pour avoir des informations par rapport aux ASBL par ce que je ne les connaissais pas, maintenant que vous avez donné des explications, c'est parfait.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

En tout cas, aujourd'hui vous avez eu un retour.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

Catherine Moureaux rentre en séance / treedt in zitting.

49. Développement Durable - Biodiversité - Demande de subside de l'ASBL l'association « Les Amis du Scheutbos » pour mener à bien le suivi de la biodiversité et l'information du public à la gestion écologique du Scheutbos.

Duurzame ontwikkeling - Biodiversiteit - Subsidieaanvraag van de VZW « Les Amis du Scheutbos » voor de goede opvolging van de biodiversiteit, het informeren van het publiek en het ecologische beleid van het Scheutbos.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

50. Sport - Règlement communal relatif à l'octroi de subsides - Octroi de subside aux clubs de sports molenbeekoïis - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Sport - Gemeentelijk reglement inzake de toekenning van subsidies - Toekenning van subsidies aan sportverenigingen in Molenbeek - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Maouane.

Mme Maouane :

Souvenez-vous, il y a quelques mois, nous avons avec mon collègue Majoros attiré notre attention sur le mélange des gens entre de cette jeune ASBL qui est née en 2019 et donc plusieurs membres et/ou fondateurs sont membres du PS, je me demande quel est la demande précise de cette ASBL pour obtenir un subside de 1.500 €, ce qui n'est pas rien quand on connaît la limite des budgets pour les subsides aux associations ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. l'Echevin Azaoum :

Merci Madame la Présidente, peut-être que plutôt que de s'arrêter sur cette association qui œuvre dans le cyclisme, on pourrait donner un petit mot sur l'ensemble des projets qui ont été soutenus. Vous verrez que c'est du 100 % molenbeekois. Il y a tout d'abord le Troisième œil qui est le soutien à une association qui travaille autour de la non voyance et de la mal voyance, avec une philosophie d'inclusion de ce public dans des clubs sportifs classiques, et donc cette association a organisé un gros événement au palais des expositions autour de la thématique et vous observez que le budget qu'on leur a octroyé est tout de même petit. Il y a également l'ASBL Générations, plusieurs élus étaient d'ailleurs présents à leur grosse activité, ils avaient organisé un moment d'activité sportive autour du vivre ensemble et ils ont également soutenu le projet Télévie durant cette journée au quartier maritime. Il y avait énormément d'élus qui étaient présents ce jour-là. On a ensuite l'ASBL Molenbeek Espoirs, qui est un club de football en salle emblématique de la commune de Molenbeek, qui vient d'ailleurs de gagner le championnat, et je les ai soutenu pour un voyage humanitaire au Maroc avec participation à un chantier construction. Il y a ensuite l'association Best, qui est un club de football molenbeekois qui souhaite développer une série d'activités avec des jeunes. Il y a également Athlémoo qui est un club d'athlétisme Molenbeekois 100 %, qui a organisé donc entre le 17 et le 19 avril un stage d'athlétisme au Sippelberg. L'association Touch qui est fort probablement l'exception confirmant la règle puisqu'elle est une association qui organise de manière redondante un tournoi international de touch rugby, ce qui est en fait du rugby sans contact, on n'a pas le droit de bousculer, on n'a pas le droit d'écraser l'adversaire et ce sont des équipes mixtes. Vous savez d'ailleurs que le subside qu'on leur a apporté vraiment riquiqui. Il y a ensuite Molenbeek Cycling Team, projet dont je suis extrêmement fier, parce que finalement, au-delà de la polémique que cela a pu susciter, savez-vous que c'est le premier club de cyclisme, non pas seulement à Molenbeek-Saint-Jean, mais dans l'entièreté de la Région bruxelloise. Et donc, si vous voulez, c'est un petit peu le Phénix qu'on réveille, un club de cyclisme à Molenbeek, bien évidemment quand on a fait la proposition, j'ai trouvé cela extrêmement enthousiaste, surtout qu'on a fait le tour de France qui passe cette année à Molenbeek. Vous verrez que le subside qu'on leur a octroyé est plus important que pour les autres associations, ça se justifie par le fait qu'ils ont avec les moyens organisé une course cycliste à Molenbeek et aussi la mise en place d'un village olympique pendant le tour de France qui passera par le boulevard Mettewie où on vous attend très nombreux. Il y a ensuite l'association D'broeij qui est une maison de jeunes néerlandophone et on les a soutenus pour un tournoi international avec les jeunes. Il y a ensuite Sport en Spel qui est aussi bien francophone que néerlandophone, qui est à nouveau une association molenbeekoise qui vise à promouvoir un passeport citoyen auprès des jeunes des quartiers et des clubs. Il y a ensuite le team Marco est un boxeur professionnel qui a obtenu le titre Benelux mais également le titre d'Afrique et il y avait un combat qui s'organisait à Bruxelles et on a soutenu ce gars-là et on a pu en contrepartie d'une série de structures de différents clubs sportifs pour aller voir ce combat donc vous constaterez qu'hormis Touch, 99,9 % des moyens ont été clairement envoyés

vers des projets réfléchis et qu'ils ont avant tout est d'abord profités au Molenbeekois et rien qu'au Molenbeekois.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Madame Maouane.

Mme Maouane :

Je vous remercie pour cette réponse et je ne conteste absolument pas les qualités de ces ASBL que je connais pour la plupart et dont je ne doute pas de leurs respectabilités. Évidemment je connais un peu moins l'ASBL Brussel Cycling Team qui n'existe que depuis février et dont le seul événement connu, c'est le Grand prix de la Bourgmestre Catherine Moureaux, c'est pour ça que je posais ma question.

Mme la Présidente :

N'oubliez pas, c'est important, que le 6 juillet, nous serons le kilomètre zéro du Tour de France. Première étape 2019, donc ce n'est pas rien. Et donc quand cette proposition de relance d'un club cycliste pour la première fois depuis 30 ans dans une commune qui a vécu pour le cyclisme, on avait un vélodrome, il y a plein de gens chez qui ça réveille des choses incroyables, a été faite, et donc on n'a pas hésité une seule seconde pour soutenir cette activité. Ça signifie que grâce à l'initiative de certains qui sont motivés de cyclisme, Madame Maouane je vous réponds, qui font partie des fédérations cyclistes de Belgique, c'est pour ça qu'ils font ces activités-là, qu'ils créent un club, on va pouvoir beaucoup mieux profiter du fait qu'on est kilomètre zéro du Tour de France et je pense que personne ne négligera ce jour-là, de passer au village du Tour, on a maintenant la certitude qu'il sera au bout du boulevard Machtens, tout proche du départ effectif et donc ce sera une grande fête du vélo, tous nos services à la commune sont mobilisés, la police est mobilisée, ça va être un grand moment pour la commune. Je pense donc que le voir dans un esprit chagrin, c'est passer à côté de tout ce que je viens d'expliquer, nonobstant les questions de temporalité du vélodrome etc., c'est clair que la tradition cycliste à Molenbeek, elle a de l'avenir et ce serait vraiment dommage de s'en passer ou d'être chagrin par rapport à ces initiatives-là. Voilà Madame Maouane ce que je voulais ajouter à l'excellente présentation de notre perfect tweetaliger Jamel Azaoum.

Je donne la parole à Madame Maouane.

Mme Maouane :

Je n'ai absolument aucun esprit chagrin et je me réjouis au contraire qu'il y ait de plus en plus de pratique sportive, et en tant qu'écologiste, je ne vais pas cacher sur le fait qu'il y ait de plus en plus de vélos dans la commune. Puisque l'ASBL n'a que quatre mois, je voulais avoir un peu plus d'informations.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

51. Propriétés communales - Rue Jean-Baptiste Decock, 54 - Nouveau bâtiment de Ket&Co - Ecole communale - Convention d'occupation précaire des locaux par l'ASBL Freinetscholen Keerpunt. (Complémentaire)

Gemeentelijke eigendommen - Jean-Baptiste Decockstraat 54 - Nieuwe gebouw van Ket&Co - Gemeenteschool - Overeenkomst voor de tijdelijk bezetting van het pand door de vzw Freinetscholen Keerpunt. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Nous en venons maintenant au point introduit en urgence et que je vous ai expliqué en début de séance.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

52. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Sumlu, conseiller communal ECOLO SAMEN, relative à la diversité LGTB+ dans la commune.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Sumlu, gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende de diversiteit LGTB+ in de gemeente.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Le vendredi 17 mai 2019 était la journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie. A Bruxelles, de nombreuses communes ont affiché leur soutien en faisant flotter le drapeau arc-en-ciel sur leurs maisons communales. Evidemment, il s'agissait d'un acte symbolique. Nous, les écologistes, nous attendions également à voir ce soutien sur notre maison communale de Molenbeek. Malheureusement, cela n'a pas été le cas, au moins jusqu'au début de la soirée. Suite à un message posté sur les réseaux sociaux et à de nombreux commentaires écrits à propos de ce geste manqué, nous avons enfin aperçu le drapeau après 18h passé. Qu'est-il arrivé ? Qu'est-ce qui justifie ce retard ? Ne pouviez-vous pas éviter cet incident ?

Ce geste manqué me fait réfléchir sur la politique que vous comptez mettre en place à propos de la diversité sur notre commune. Comment comptez-vous former le personnel de l'administration communale ? Comment pouvez-vous anticiper des problèmes et des tensions qui peuvent surgir ? Comment comptez-vous rassurer les personnes de la communauté LGTB+, vivant sur notre commune, qui sont les bienvenu(e)s et peuvent vivre librement, sans se cacher ?

Merci de vos réponses.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Agic.

Mme Agic :

Merci Madame la Présidente, donc effectivement la lutte contre l'homophobie et la transphobie et autres discriminations dont sont victimes les membres de la communauté LGPTQI+ sont évidemment des questions importantes pour moi et pour mon groupe et donc je comprends tout à fait l'intérêt de cette question ce soir et je ne peux que me joindre à cet intérêt. Je pense qu'il est important de rappeler que le drapeau a été placé sur la commune, je l'ai vu personnellement et je pense que dans les années à venir il serait intéressant que ce drapeau soit placé la veille du 17 mai, ce qui permettrait d'annoncer cette journée et qu'au-delà de ce symbole qui est important, d'accompagner cela par des actions concrètes de terrain, que ce soit pour cette question-là d'autres journées symboliques également. D'ailleurs j'en profite et je suis certaine que ce sera noté par notre Echevine de l'égalité des chances et du droit des femmes qui, ne l'oublions pas, pour une fois, a reçu une ligne budgétaire. Je pense que pour le 8 mars qui arrivera avant le 17 mai, il serait peut-être intéressant que le drapeau communal soit en berne en souvenir des femmes qui sont chaque année tuées, donc je pense que ce sont des choses sur lesquelles on peut réfléchir pour la prochaine journée de ce type.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Ouberri.

Mme l'échevine Ouberri :

Chers collègues, merci à vous deux pour ces questions sur ces thématiques fort importantes. Vous interrogez le Collège sur ses intentions politiques en matière de diversité, et plus spécifiquement ses actions pour rassurer les personnes de la communauté LGPTQI+.

En préambule, je vais quand même vous rappeler que notre accord de majorité est sans équivoque à ce sujet. Nous mettrons tout en œuvre pour lutter activement contre toute discrimination, toute forme de discrimination, notamment celles des personnes LGPTQI+, également inclure la diversité sexuelle dans la communication communale, permettre la possibilité de s'identifier comme X genre dans les documents communaux et enfin assurer une tolérance zéro envers toute violence en rue contre les personnes LGPTQI+.

Pour revenir à la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie du 17 mai, le Collège peut difficilement revenir en arrière par rapport à ce que vous appelez un geste manqué. Mais doit-on se limiter au symbolique en faisant fi du contenu ? Je voudrais aussi rappeler que depuis deux ans, la Commune s'investit dans une sensibilisation autour des questions dès l'égalité des genres et LGPTQI+. Concrètement, elle a participé à deux éditions du projet All gender welcome. Ce projet qui été mené en collaboration avec la Région, avec Rainbow House, vise à sensibiliser le public à l'inclusion des personnes trans. Il est prévu de poursuivre cette collaboration pour la campagne 2019 qui se passe en septembre ou octobre. L'année passée, notre administration a également réalisé des modules de formation sur la question des transidentités pour le personnel de l'État civil et des acteurs sociaux de première ligne, via l'asbl Genres pluriels, donc de groupe de 15 personnes ont été formées.

Nous prévoyons encore cette année des formations à l'égalité des genres dans l'espace public pour les gardiens de la paix. À travers toutes ces formations, on a pu constater une plus-value apportée par ces formations et la nécessité d'approfondir ces questions. Donc notre plan d'action diversité a intégré progressivement ce type de formation pour l'ensemble du personnel communal.

Enfin, cette approche de la question LGPTQI+ a permis à l'Administration de se poser des questions par rapport à l'inclusion de ce public dans les politiques qui sont développées au sein de notre commune, notamment l'accueil à l'État civil, l'accompagnement dans la transition potentielle de collègues, la réflexion de l'adaptation de l'infrastructure dans ce type de situation. Cette question n'est peut-être pas inscrite à l'agenda politique depuis longtemps, quelle que soit la commune, mais un processus est sur les rails et ce dernier doit se poursuivre tout en s'améliorant. Par ailleurs, ces questions qui ont été posées dans votre interpellation avaient été soulevées lors de la section réunie et on a débattu largement plus de deux heures, mais bon voilà, je vous apporte quand même ces éléments de réponse.

Mme la Présidente :

Juste à titre de précision, si le drapeau a été effectivement placé en début d'après-midi et pas le matin, il est par contre resté pendant plusieurs semaines et on l'a seulement enlevé il y a deux semaines parce qu'il était là depuis très longtemps. Je pense que l'année prochaine il sera là comme Madame Agic l'a demandé, dès la veille, ce qui assurera qu'il n'y a pas de chipotage et de problèmes techniques le matin, qui font qu'il arrive un peu plus tard la journée, mais il était bien là pendant la Gay Pride et il est resté pendant des semaines. Donc au niveau du signal et de la symbolique, on a quand même là quelque chose de solide qui a été fait.

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Merci pour vos réponses et je vous précise simplement que ça ne s'appelle plus la Gay Pride, ça s'appelle la Pride, et la différence c'est que c'est pour combattre toutes les discriminations, ce n'est pas uniquement la LGTB, c'est devenu vraiment bruxellois et ce sont toutes les discriminations. Ce drapeau qui est symbolique, mais aussi pour toutes les discriminations, ce n'est pas uniquement LGTB. Je voulais juste attirer l'attention sur le 17 mai, parce que dans la commune de Molenbeek et pas uniquement, il y a encore des personnes qui vivent qui sont en couple entre hommes ou entre femmes et qui ont des difficultés. Cette symbolique pour ces personnes-là, c'est vraiment très important. Et je vous remercie pour vos réponses et j'avais déjà lu dans la déclaration de politique générale qu'à la 14^e page vous aviez mis quatre lignes sur cette thématique-là.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Sumlu.

53. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Eylenbosch, conseiller communal Liste Destexhe, relative aux trottinettes et vélos sur les trottoirs. Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Eylenbosch, gemeenteraadslid Lijst Destexhe, betreffende de fietsen en steps op de voetpaden.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci Madame la Présidente, loin de moi l'envie de fustiger initiative qui a été prise par les entreprises de mettre des nouveaux véhicules mis à disposition des habitants pour se déplacer en ville. C'était nécessaire et la meilleure preuve c'est qu'on voit le nombre des personnes qui les utilisent, et donc c'était une bonne idée. Au moment où les Villo! ont été

installés, il a fallu installer des systèmes de stationnement pour tous ces vélos. Ils n'ont donc jamais encombré la voie publique. Par contre aujourd'hui on se trouve avec de nouvelles entreprises qui sont là pour mettre à disposition des vélos et trottinettes et aujourd'hui il n'y a pas eu de prévision de stationnement organisé pour ces véhicules. Pas plus tard que tout à l'heure, en venant à ce Conseil communal, pour ceux qui sont arrivés par le carrefour Léopold II - Jubilé, il y avait toute une série de vélos Jump qui se trouvaient stationnés sur tous les trottoirs, il y avait mal qui étaient placés devant les bouches d'entrée du métro. Moi ça m'interpelle parce que ça amène de choses, d'abord ça empêche les personnes de pouvoir circuler convenablement pour celles qui sont à pied, et je ne parle pas encore de la dangerosité de la vitesse pour certains de ces véhicules quand ils sont utilisés sur les trottoirs. Mais quand vous avez des personnes qui sont malvoyantes ça pose un problème parce que parfois elles sont dans le chemin, parce que les engins sont souvent stationnés devant les entrées de métro ou devant les passages pour piétons. Vous avez la même problématique vis-à-vis des personnes âgées qui se posent. Quand vous avez des trottoirs étroits et qu'on vous place l'engin perpendiculairement à la façade, ça devient difficile pour les personnes qui circulent avec des poussettes. Aujourd'hui, je sais que dans le cadre de mise en location de voiture, à partir du moment où il y a une infraction qui est faite, l'infraction est verbalisée par la police et l'amende est envoyée aux détenteurs de la plaque qui est la société de location. Elle se charge ensuite de transmettre l'infraction et l'amende à la personne qui a utilisé le véhicule suivant le contrat qui avait été établi. Je voudrais savoir si ce système peut être mis en application également par rapport à ça puisque j'ai entendu récemment un des directeurs d'une des deux entreprises interrogé en radio qui disait qu'il sensibilisait les utilisateurs à être conscients de ce qu'ils faisaient au moment du stationnement du véhicule et ils le faisaient convenablement de telle façon qu'ils ne gênent personne. Mais visiblement aujourd'hui, je constate que ce message ne semble pas fonctionner. Et puis aujourd'hui, dans le cadre de mes activités professionnelles, j'ai l'habitude de sortir relativement tout de Bruxelles, entre 5h30 et 6h00 du matin, et là je constate, quand vous prenez certains grands axes, que brusquement pour retrouver 3,4, 5,6 trottinettes qui sont stationnées perpendiculairement aux trottoirs et juste sur le bord du trottoir, pourrait être bien visibles, pour qu'on sache les voir. Donc là, il s'agit bien des personnes qui se chargent de recharger les batteries qui placent les véhicules de cette façon-là et donc si même l'entreprise ne montre pas l'exemple, ça pose problème.

Alors je voulais savoir s'il y avait moyen de sensibiliser nos services de police et le service de nos constatateurs pour intervenir dans ce cadre-là pour faire le nécessaire pour verbaliser les infractions de ce type par ce que je crois que c'est important pour la convivialité dans l'espace public et ce pour tous les utilisateurs ? Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Eylembosch.

Je donne la parole à Madame Goris.

Mme Gilles-Goris :

Je voudrais simplement soutenir cette interpellation, je trouve que c'est un danger au quotidien, en particulier aussi pour les personnes handicapées, il s'agit d'une histoire de sécurité donc je pouvais être un peu plus attentif, je pense que ce serait bien pour tout le monde.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Madame la Présidente, merci à celui qui a déposé cette interpellation et à ma collègue qui a rejoint les remarques, donc effectivement moi je suis favorable à une mobilité la plus multiple possible, surtout quand on évite d'utiliser la voiture inutilement, mais évidemment, qui dit mobilité plus accessible, plus douce, et encore je ne sais pas si on peut appeler ça douce quand je vois comment certains roulent, mais alors ça ne peut pas entraîner des difficultés pour les usagers faibles. Moi, j'ai constaté à plusieurs reprises ici, dans les rues de Molenbeek, mais pas que à Molenbeek, que les personnes âgées qui ont du mal à se mouvoir, pas forcément les handicapés mais donc les personnes âgées qui marchent et qui ont parfois du mal et bien j'en ai vu déjà plusieurs qui doivent parfois contourner l'obstacle que représente une de trottinettes, qu'elles soient couchées ou debout. Alors on ne parle même pas des autres usagers encore plus faibles, mobilité réduite, aveugles et autres, vous avez donné des exemples. Donc moi, je pense que la Commune toute seule ne peut pas apporter des solutions à tout et on ne peut pas interroger le Collège sur ses intentions, je pense que c'est un problème qui va devoir trouver une solution au niveau régional, mais on voit bien les limites du free floting, donc les limites du faite pour les gens de pouvoir déposer leurs vélos n'importe comment et n'importe où. Alors, j'ai apprécié la dernière remarque qui a été faite, puisque les gens qui sont utilisés pour recharger les trottinettes, les esclaves qui sont utilisés et qui reçoivent trois ou quatre euros pour recharger une trottinette, ils ont l'obligation de les déposer avant six heures du matin à des endroits bien précis. Donc les endroits où on les dépose alignées comme ça été évoqué, c'est vraiment l'entreprise qui demande qu'on les dépose à tel endroit de manière assez visible et donc je trouve que là, l'entreprise a une grosse responsabilité. Je ferai simplement une remarque et j'espère qu'on va trouver une solution, il y a des communes qui ont déjà évoqué quelques pistes, Saint Josse, Saint Gilles ou il y a une Echevine très active qui a proposé des solutions et de prévoir des endroits où on peut déposer les vélos ou les trottinettes. Je trouve vraiment que c'est un problème assez délicat et qui prend de plus en plus ampleur et qui pose vraiment de grosses difficultés. Dernière petite remarque je voudrais faire par rapport à ça, si vous voyez la façon dont les trottinettes se comportent, si on fait la même chose avec des véhicules, on leur met des amendes et on les met à la fourrière. Ici aujourd'hui ce n'est pas le cas et donc il y a pour moi un problème d'équité.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Madame la Présidente, juste pour vous signaler que la maire de Paris a eu un procès parce qu'une pianiste a été renversée dans un parc par une trottinette. Malheureusement ses mains ont été abîmées et donc elle a fait un procès à la Ville de Paris donc ça veut dire qu'on pourrait aussi avoir des problèmes de cet ordre-là et qu'il faut donc essayer de trouver des solutions.

Mme la Présidente :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. l'Echevin Achaoui :

Merci Monsieur Eylenbosch pour l'interpellation, bien évidemment la problématique que vous soulevez, elle est préoccupante et elle a suscité beaucoup de débats et beaucoup d'interrogations de la part d'un certain nombre de communes. C'est un nouveau concept qui s'inscrit totalement dans cette volonté de mobilité douce, d'apporter des solutions parallèles à la problématique de la voiture etc. Il faut savoir préalablement quelques éléments, les trottinettes électriques en libre-service ne pourront plus être stationnées partout de manière sauvage. Il y a une directive qui a été prise, et c'est l'ordonnance du 29 novembre 2018 qui régit les modes de transport partagé en flotte libre alternatifs à l'automobile, c'est-à-dire les trottinettes, les scooters, les vélos etc. Bruxelles Mobilité et les communes de la Région bruxelloise sont en train de restaurer les zones où le parking sauvage pourrait être interdit. Pour votre gouverne, Molenbeek fait partie des communes pilotes, puisque nous avons été sollicités, et la Région a recensé depuis février 2019 auprès des communes différentes zones d'interdiction où elle ne souhaite pas que les véhicules en free floting ne puissent stationner. Sur notre territoire, nous avons déjà mentionné quelques emplacements, par exemple la place de la Duchesse, la place Communale et toute la rue de Comte de Flandre, le parvis Saint-Jean Baptiste avec la rue Adrien et Hélène Ryckmans, l'espace Sainte-Marie entre la sortie du métro et la rue Darimon. Ça c'est déjà une première phase. D'autres zones d'interdiction pourront se rajouter par la suite à cette liste. La Région se charge auprès des différents opérateurs de faire appliquer ces zones d'interdiction pour obtenir un permis d'exploitation. Les exploitants seront tenus de veiller à ce que leurs trottinettes soient stationnées correctement. On est déjà dans une étape ultérieure qui essaye de réguler toute cette problématique. Dans un deuxième temps, les communes communiqueront leurs zones dites de concentration, c'est-à-dire des emplacements précis où pourront être uniquement déposés les véhicules concernés, zones d'interdiction et de concentration vont donc cohabiter. Ce sont principalement ces deux types de zones qui détermineront les lieux de stationnement permis pour ce type d'engins. Alors bien évidemment, qui dit réglementation, il y a ce volet d'amende et de non-respect de la réglementation qui sera en vigueur. Bien évidemment l'objectif de départ est de protéger les usagers faibles, les piétons, et le but n'est pas de percevoir autant d'amendes que possible. Mais dans le non-respect de cette réglementation, des amendes peuvent aller de de 200 € pour une première contravention à 2.000 € dès la quatrième. En cas de récidive, la licence pourra être retirée. Ce sont donc les mesures qui sont dans le pipeline et donc il y a cette volonté de réguler correctement la situation de cette problématique qui pose un certain nombre de problèmes.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

J'entends bien le principe de mis en place des zones d'interdiction et de concentration, mais une fois que nous sommes en dehors de ces zones-là, il faudra que le contrôle soit effectif de telle façon que les espaces qui doivent être empruntés par les usagers faibles, les mamans avec des poussettes, des personnes âgées etc., que l'espace soit mis à leur disposition et qu'ils puissent se déplacer d'une façon libre. Il faudra donc penser à régler ce problème-là également.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Eylenbosch.

54. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Majoros, conseiller communal ECOLO SAMEN, relative à un local communal vide place Communale. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Majoros, gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende een lege gemeentelijke bouw op Gemeenteplein. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevin.e.s, au coin de la Place communale de Molenbeek et de la rue Comte de Flandre, juste en face de la Maison communale, se trouve un rez-de-chaussée vide depuis maintenant 8 mois (octobre 2018). Il appartient à la Commune de Molenbeek.

Des travaux en vue de relier les espaces contigus des numéros 28, 29a et 29b auraient dû commencer en décembre 2018. Une surface de plus de 200m² aurait dû alors être livrée casco dans les prochains jours, pour juillet 2019.

Or, cette espace est vide et ne connaît aucun travaux. Aucun chantier n'y a démarré et les congés du bâtiment de l'été approchent à grand pas. C'est d'autant plus inexplicable que la Commune a toujours considéré ce lieu comme stratégique pour son développement économique, social et culturel. Et qu'un budget conséquent a été réservé et engagé à cet effet lors de la mandature précédente, en 2018.

Pourriez-vous nous indiquer pourquoi ce lieu reste sans travaux ni occupation même précaire ? Les sommes dédiées à ces travaux restent-elles disponibles ? Quand les travaux de cet espace casco vont-ils débiter et s'achever ?

Par ailleurs, lors d'un précédent conseil communal, le 20 février, vous nous confirmiez qu'aucun obstacle juridique ne s'opposait à la conclusion d'un bail avec l'équipe du Brassart renommé Molenbart, soutenue par des habitant.e.s du quartier et des structures comme le VK.

Dépassant tous les clivages majorité-opposition, fierté de nos concitoyen.ne.s, mixant des publics variés, ce projet a entre-temps fait des petits, avec l'ouverture d'un espace similaire à Laeken.

Étonnamment, rien ne semble bouger en terme de convention avec Molenbeek, alors que le temps passe.

Pourriez-vous nous indiquer quels efforts ont été déployés le Collège et ses services pour nous soumettre une convention qui permette des travaux d'aménagements intérieurs par le destinataire des lieux dans la foulée de la réalisation des travaux de gros-oeuvre sous l'égide de la Commune ?

Y a-t-il eu des réunions entre Commune et Molenbart en vue d'examiner un projet de convention (des modèles existent) ? Un projet de convention a-t-il été soumis officiellement aux intéressés ? Pourriez-vous nous transmettre sans délais toute correspondance à ce sujet ? Entendons-nous bien, il ne faudrait pas que le Collège cherche à résorber son retard en la matière en raccourcissant les délais laissés au nouveau Brassart pour répondre à des exigences nouvelles qu'il formulerait. Merci pour vos réponses complètes et précises.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Madame Goris.

Mme Gilles-Goris :

Je trouve que c'est un super projet, qui a donné une vitalité, une ouverture, ça a dépasser les clivages et je soutiens vraiment ce qui vient d'être dit.

Mme la Présidente :

Merci Madame Goris.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

La Commune a toujours l'idée de faire revivre ce coin. Le projet n'est pas du tout abandonné. Les travaux ont déjà démarré, mais vous ne le voyez pas parce qu'on a constaté de l'amiante dans le bâtiment et donc ça veut dire qu'il faut un permis d'environnement supplémentaire, il y a évidemment du retard, les travaux ont donc démarré mais ils sont encore invisibles et nous espérons que le retard ne sera pas trop grand mais pour le moment je ne peux pas vous donner plus information.

Par rapport à l'occupant futur, les négociations et les réunions sur les détails sont en cours. Mais vu que nous avons hérité d'un dossier assez difficile, Monsieur Majoros vous en connaissez tous les détails, et vu que nous avons un recours qui a été intenté devant les tribunaux suite à cette mauvaise gestion du passé, je préfère ne pas m'attarder sur les détails ici parce que ce n'est pas à l'ordre du jour.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros pour le dernier mot.

M. Majoros :

Je constate que vous ne répondez à aucune de mes demandes, dont je reformulerai officiellement la demande d'obtenir toute correspondance au sujet de la constitution d'une relation avec les futurs occupants. En ce qui concerne les travaux, l'amiante ça peut arriver un peu partout, donc je comprends tout à fait, et c'est assez classique somme toute. Je voudrais aussi ajouter que ce symbole du Brassart est un symbole qui efforts pour notre commune, vous nous avez confirmé en février qu'il n'y avait aucun obstacle juridique. Qu'il y ait un moment donné un candidat évincé qui essaye d'intenter un recours, ça n'a pas d'effet sur la possibilité de conclure une convention. Vous nous aviez d'ailleurs indiqué que ce recours en extrême urgence avait été perdant pour ce candidat, ce qui montre que le dossier avait quand même été bien constitué par l'équipe précédente. J'espère vraiment de tout cœur que vous allez pouvoir nous soumettre une convention avec le futur occupant, de telle manière à ce que les travaux qui devront être menés dans la foulée des travaux réalisés par la Commune, les travaux réalisés par le futur gestionnaire, soient menés le plus rapidement possible, dans le but d'avoir un espace culturel, social et économique qui soit le plus adéquat, et pas seulement un snack séance un supplémentaire.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

Monsieur Majoros, vous avez clairement votre propre lecture des faits et des réalités, on ne va pas à débattre de ceux-ci, mais c'est clair que nous ne sommes pas du tout du même avis que vous.

Mme la Présidente :

Avant de vous repasser la parole, que votre relecture du refus de l'extrême urgence comme étant un non droit pour la personne qui a fait ce recours, n'est évidemment pas correct, ce qui a été refusé, c'est l'extrême urgence. Malheureusement, la procédure sur le fond lui son cours et donc cette interprétation-là de ce qui se passe en justice n'est pas correcte. Malheureusement cette procédure intentée contre la Commune par le candidat débouté, elle continue.

M. Majoros :

Oui donc il n'y a aucun obstacle juridique à la signature d'une convention avec un occupant. Tout au plus y a-t-il un candidat évincé qui essaye d'obtenir quelque chose auprès de la Commune parce qu'il n'est pas content du résultat, et pas parce que ce n'est pas motivé. Il est donc inutile d'interpréter davantage ce que je dis, je dis simplement qu'il n'y a aucun obstacle, aucun conseil d'État qui n'empêche ni de faire des travaux, et vous m'avez rassuré à ce sujet, ni de signer une convention, et je suis certain que vous pourrez nous rassurer lors d'un prochain Conseil communal en déposant une convention pour ce projet qui est extraordinaire.

Mme la Présidente :

Un grand merci pour votre interpellation.

Alors Monsieur De Block, on n'en a discuté au début de la séance, l'interpellation que vous aviez déposée, il s'agit de questions, peut-être à l'exception d'une toute petite que je vais traiter, qui relèvent du Conseil de police. Vous vouliez m'interroger sur la compétence administrative que j'exerce sur la police avec une intervention dans des cas d'ordre personnel. Il faut donc distinguer ceux-ci des débats qu'on avait eu par exemple sur la nuit de la Saint-Sylvestre où il y avait une véritable affaire de sécurité publique et de dommages aux biens, y compris aux biens de la commune qui était en cause. Ici, il s'agit de dossiers personnels d'agent de police et donc je vous demande des réaiguiller cela vers le Conseil de police, et comme je vous l'ai dit tout à l'heure, ce sont des choses qui seront traitées en huis clos étant donné que les personnes sont connues et identifiables même si on ne cite pas leur nom. Conformément à ce conseil dit au début de ce conseil, j'ai bien relu votre interpellation et la seule question à laquelle je pourrais répondre ici c'est de savoir si la Commune a l'intention de se passer porter partie civile et bien ceci n'a pas été évoqué pour la simple et bonne raison que j'ai évoquée précédemment, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de dommages aux biens ou à la commune, il s'agit d'un fait à caractère disciplinaire et ceci pourra être évoqué au Conseil de police à huis clos, et d'autre part il s'agit de quelque chose qui est au pénal en justice et donc il n'est pas opportun d'avoir de débat là-dessus ici maintenant sur ce sujet-là.

Monsieur De Block nous n'allons pas discuter, ce n'est pas très correct de votre part parce que nous nous sommes expliqués vous et moi au début du conseil, on a bien discuté ensemble, j'ai fait ce que je vous avais dit que j'allais faire et donc je pense qu'on va s'en tenir à ça et ce sera la meilleure chose pour tout le monde. Je trouve qu'en tant que chef de groupe, aujourd'hui, vous exagérez sérieusement.

Monsieur De Block, vous invoquez la Loi communale et donc je vais me tourner vers le Secrétaire communal qui est le garant du respect de la Loi communale et lui demander son avis dans ce cas-ci, Conseil de police ou pas pour cette question.

M. le Secrétaire communal :

Je crois que Monsieur De Block a effectivement raison dans la mesure où à partir du moment où un Conseiller communal demande d'inscrire un point à l'ordre du jour, nous devons reprendre ce point à l'ordre du jour. Il appartient au Conseil de décider de le traiter ou pas. C'est ce que prévoit la Loi communale. C'est le Conseil communal qui est souverain et qui doit décider de son propre fonctionnement, concernant les points inscrits à l'ordre du jour dans le cadre des interpellations. Ce n'est pas le cas pour les questions d'actualité par exemple, où le traitement est différent.

Mme la Présidente :

D'accord, mais c'est très dommage qu'il n'y aura pas de réponse aujourd'hui. Par contre, si vous voulez qu'on l'aborde, alors je demande qu'on l'aborde au huis clos, par ce que les questions ont trait à une personne en particulier et ça, ça doit se gérer en huis clos. Je crois que là, il n'y a personne qui veut dire quoi que ce soit. Monsieur le Secrétaire communal vous a donné raison, je ne vois pas, Monsieur De Block, pourquoi vous devez encore prendre la parole.

M. De Block :

Je voudrais qu'on acte, normalement il y a un point qui est à l'agenda, vous avez essayé de l'écartier. Le point a été maintenu et maintenant, je voudrais juste pouvoir m'exprimer sur ce point. Je trouve que ce point-là n'est pas une question de personnes, c'est une question de savoir comment le Conseil fonctionne. C'est un débat qui doit se faire en public avec le public dans la salle qui puisse entendre les réponses.

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, je vais de nouveau ne pas être d'accord avec vous, parce que là, vous déformez ce qu'il y a dans votre interpellation. Votre interpellation touche à la matière police premièrement et elle touche à un cas particulier en principal. Et donc ça, ça justifie qu'on la traite en huis clos si on la traite ce soir. Je suis d'accord de la traiter aujourd'hui durant la séance, vous nous avez convaincu, mais ce sera à huis clos par ce que votre interpellation traite essentiellement d'un cas personnel. Monsieur De Block, il n'y a pas d'interprétation supplémentaire à faire, il y a la Loi communale et je me suis tournée vers le Secrétaire communal qui nous a dit ce qu'il en était. De plus, il vous a donné raison et donc je ne vois pas où vous voulez maintenant aller. Il n'y a plus d'interprétation à avoir, il y a une loi à appliquer.

Monsieur De Block, attendez, il est 0h07, vous venez d'emporter qu'on va finalement traiter votre point ce soir à huis clos, parce que ça, on n'en avait discuté vous et moi aussi avant la séance, ça traite principalement d'un cas personnel, je ne sais pas où nous allons, mais alors on peut ergoter jusqu'à quatre heures du matin. Ça n'a aucun sens pour personne. Ce que vous dites n'a aucun sens, on va traiter votre interpellation à huis clos. Dès que vous avez posé votre question, on s'est tourné vers la bonne personne pour avoir la réponse, on a écouté la réponse et on a géré en fonction. Je ne vois pas où il y a une erreur là-dedans. Je suis désolée.

Monsieur De Block, est-ce que vous êtes d'accord qu'on avance ?

M. De Block :

Oui, oui.

55. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vancauwenberge, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à la création d'une école Freinet. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Vancauwenberge, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende de oprichting van een Freinetschool. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Madame la Présidente, Monsieur l'Echevin de l'Enseignement néerlandophone, nous apprenons que malgré le manque de places dans l'enseignement, une école secondaire Freinet n'est pas reprise dans la liste des places disponibles. Le problème semble causé par le fait que l'école n'est pas reconnue, et l'école n'est pas reconnue parce qu'il n'y a pas assez d'élèves inscrits, et il n'y a pas assez d'élèves inscrits parce que l'école n'est pas reprise dans la liste des places disponibles.

Afin de briser se tourner en rond, la commune ne pourrait-elle pas faire la promotion de cette école afin qu'elle puisse attirer suffisamment d'élèves pour qu'elle puisse être reconnue? Merci de votre réponse.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. de Schepen Van Damme :

Ja, dank u wel voor deze interpellatie, ik heb goed nieuws, dus uw analyse is correct in een zeer bizarre situatie. Ik ben ervoor gisteren op het LOP geweest en sinds gisteren staat de plaatsen degelijk online.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Vancauwenberge.

M. Vancauwenberge :

Je vous remercie pour la réponse et je constate que le problème est apparemment réglé.

56. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Maouane, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative à la rupture du jeûne place Communale. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Maouane, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende het breken van het vasten op de Gemeenteplein. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Maouane.

Mme Maouane :

Je vais faire plaisir à Monsieur Ikazban et à Monsieur Mahdaoui, en parlant de tout le travail interculturel qui a été mené sous la précédente législature et sous l'impulsion de Madame Turine. Je souhaiterais interpeller Madame Zamouri au sujet de la rupture du jeûne organisée par l'Asbl Move sur la place Communale.

Mes questions sont les suivantes :

- quelle publicité a été faite autour de cet événement ?
- dans quel cadre s'organisait cet événement ?
- quel est le public visé et invité ?
- est-ce qu'une collaboration avec d'autres acteurs a été instaurée pour cet événement ?
- une dimension interculturelle a-t-elle été intégrée à cette rupture du jeûne ?

Merci de vos réponses.

Mme la Présidente :

Madame Zamouri est excusée ce soir pour motif de santé, je pense, et c'est Madame Schepmans qui va répondre à sa place.

Mme l'Echevine Schepmans :

Je vais vous lire la réponse qui m'a été préparée par Madame Zamouri, mais j'ai assisté à cette rupture de jeûne, donc je peux vous apporter mon témoignage personnel également.

Dans un premier temps, il est important de préciser qu'il ne s'agissait pas d'une activité organisée uniquement par Move, mais d'une activité dans le cadre d'un partenariat entre quatre associations : l'AJM, l'AJ, JES et Move.

La Street caravane est un dispositif d'animation socioculturelle de rue qui a pour double objectif d'abord les animations de la Street caravane qui vise à créer un climat positif sur l'espace public par la mise en place d'un espace de lieu de rencontre, d'échange, de dialogue et d'information, de sensibilisation et de médiation sociale. La Street caravane est principalement animée par des jeunes. Ce dispositif vise à aider les jeunes à exploiter pleinement leur potentiel, ça encourage les jeunes dans leur développement personnel, la cohésion du groupe, l'autonomie, l'initiative, la responsabilisation et la participation.

La Street caravane s'adresse à tous les publics sur l'espace public, que ce soient des jeunes, des adultes, des familles, des passants, et la Street caravane est opérationnalisée depuis bientôt trois années au sein de l'ASBL Move. Elle a montré son efficacité en termes de prévention, de médiation et d'amélioration du vivre ensemble. En début d'année 2019,4 associations ont décidé de coordonner leurs actions dans une Street caravane commune et plusieurs dates pour des événements avaient été décidées collégalement et donc, en plus de l'animation du 29 mai, il y a eu la Street caravane au parc Menin le 27 mars, et celle de la fête d'ouverture du parc Bonne-Vie le 4 mai.

Concernant l'événement du 29 mai, deux activités étaient prévues, d'abord les animations de la Street caravane et également un street ramadan, c'est-à-dire une rupture de jeûnes, et comme pour les autres street caravane, la communication s'est principalement effectuée via les réseaux sociaux. L'objectif n'était pas de ramener un nombre élevé de participants, notamment pour des raisons logistiques. Il faut d'ailleurs préciser que pour la préparation de cet événement, la météo a été prise en considération et qu'il y avait un risque d'annulation.

En ce qui concerne l'ASBL Move, les administrateurs, mais pas les membres de l'assemblée générale ont été personnellement invités par e-mail et le caractère interculturel n'était pas un objectif précis premier à l'occasion de cette rencontre, mais une invitation a néanmoins été faite à la communauté ROM via le projet Molenrom.

Voilà les indications, les précisions qui m'ont été données par Madame Zamouri.

Mme la Présidente :

Merci Madame Schepmans et je vois que Madame Maouane vous remercie pour la réponse.

57. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Majoros, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative aux travaux rue de l'Avenir. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Majoros, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende de werken Toekomststraat. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevin.e.s, après un long combat des riverains, les travaux de la rue de l'avenir ont donc débuté en janvier cette année.

Soulignons l'aboutissement d'un projet citoyen, participatif, évolutif. Un projet qui a pris la peine de se remettre en cause en s'élargissant à davantage de citoyen.ne.s avec le choix concerté d'un changement de sens de circulation, laissant entrer la circulation dans Molenbeek, du canal vers le Parvis. Un projet dans l'air du temps, même si lancé il y a près de 10 ans: une rue apaisée avec moins de trafic, une impossibilité d'accélérer en traçant une ligne trop droite, enfin des arbres, des bancs pour permettre la convivialité des habitant.e.s, des fidèles de la mosquée de l'avenir, et des enfants et parents de l'école Serge Creuz.

Il aura fallu insister mais en janvier 2019 les travaux menés par Beliris ont fait l'objet d'une communication aux riverains lors des deux phases de chantier, de janvier à mars puis de mars à mai. Il est aujourd'hui à l'arrêt et le matériel de travaux publics a été remballé.

Force est de constater que le chantier ne semble pas tout à fait terminé: il n'y a ni arbres plantés, ni bancs, le revêtement ne semble pas entièrement coulé. Il manque des piquets pour éviter l'accès au trottoir depuis la placette de la rue du chien vert. Du mobilier, notamment des emplacements vélos en "U", est déjà vandalisé.

La rue est ouverte à la circulation, sans barrière, dans le sens qu'il ne faut pas: du Parvis vers le Canal. Elle est par contre fermée par des barrières dans le sens qu'il faudrait, du Canal vers le Parvis.

Des voitures pénètrent parfois à grande vitesse dans le sens contraire. D'autres se garent parfois par dizaines, de jour comme de nuit, alors que c'est interdit dans ce second "espace partagé" après celui de la place communale. Il arrive qu'ils se garent à quelques centimètres à peine des portes d'entrées des logements. Appelée, la police locale a indiqué à plusieurs de mes voisins de ne pas savoir que faire. Aucune contravention ni aucune dépanneuse n'a été aperçue.

Pourriez-vous nous indiquer:

- Quand les travaux seront-ils totalement terminés ? Quand seront placés les revêtements manquants ? Les bancs ? Les arbres ? Les piquets évitant le parking sauvage sur la Place rue du chien vert ?
- Estimez-vous que du mobilier supplémentaire doit être placé pour assurer la sécurité routière et le bon usage de l'espace de façade à façade ?
- Quand ouvre la rue officiellement ? Quelles mesures transitoires ?
- Quand les barrières seront-elles levées ?
- Quelles consignes ont été données à la Police pour gérer l'espace et les contrevenants qui mettent en danger les enfants et la pénalise le bien-être des riverains ?
- Combien de procès-verbaux ou de sanctions administratives communales ont-ils été envoyés et payés ? Des caméras permettent-elles la verbalisation automatique ? A quels endroits ?

Bref, comment allez-vous gérer les lieux pour en faire la plus belle entrée du centre historique de Molenbeek ?

Merci pour vos réponses complètes et précises.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

C'est un projet qui date, qui a pris beaucoup de retard, entre 2015 et 2019, période durant laquelle vous étiez Echevins, on n'a pas vu bouger grand-chose. Nous sommes heureux comme vous que ce projet voit enfin le jour.

Ce n'est pas Beliris qui s'occupe du chantier, mais Bruxelles Mobilité. Par conséquent, ce n'est pas la Commune qui est le maître d'ouvrage. Nous ne sommes donc pas responsables de la gestion du chantier. Ceci ne veut pas dire que nous ne suivions pas ce chantier de très près, parce qu'il s'agit de nos riverains et de nos habitants et donc nous avons une responsabilité ne fusse que morale. Comme vous, j'ai remarqué que souvent les barrières qui sont placées sont bousculées ou ont été déplacées par des conducteurs pressés. Nos services les ont remises en place régulièrement et les ont même ancrées au sol. Mais évidemment il faut toujours permettre le passage éventuel des services de secours et donc il y a un équilibre à trouver entre clôturer physiquement et permettre cet accès.

L'aménagement est quasiment terminé, ils restent encore quelques interventions à faire, vous en avez énumérées quelques-unes. Le chantier n'est pas encore totalement terminé mais il s'agit d'une question de jours plutôt que de semaine. Sachez aussi que dans

le plan qui a été approuvé et qui a été délivré, il y a assez d'espace qui n'ont pas une vocation claire et directe, c'est-à-dire qui permettrait du stationnement sauvage. Comme nous l'avons remarqué à d'autres endroits, ça ne fonctionne pas très bien de notre commune et donc nous en tant que Collège et plus spécifiquement le service des Travaux, va à la fin du chantier regarder, en collaboration avec le service Mobilité, quels sont les éléments à placer pour éviter au maximum ce stationnement sauvage et protéger l'entrée des portes et des maisons, où dans la situation actuelle il serait en effet possible de stationner jusque contre le mur et contre les façades. Nous allons placer des bacs à fleurs ou des potelets pour empêcher cela. Mais donc c'est un projet évolutif dans le sens où il est quasiment terminé, mais nous suivrons de très près l'utilisation effective de cet espace et nous protégerons au plus les usagers faibles et surtout les piétons qui sont nombreux sur cet axe.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Je vous remercie pour vos réponses, en tout cas les réponses que vous avez fournies parce qu'il n'y a pas eu de réponse à tout, notamment sur le fait que la police semble démunie et sur la gestion de l'espace public et que se passera-t-il quand il y aura à nouveau des voitures qui se gareront illégalement et mettront en danger les riverains. Je suis rassuré par le fait que vous allez ajouter les éléments manquants, d'abord ceux qui sont prévus par la Région sur les plans et puis d'autres qui permettent de tenir compte du caractère non angélique de bon nombre d'usagers dans notre commune et on le voit sur la place Communale. Je pense qu'il va falloir comme vous dites redoubler de vigilance et d'inventivité pour éviter toutes les dérives qu'on peut connaître dans cette rue et en faire un succès de convivialité.

J'espérais que vous confirmiez le sens de circulation du canal de faire le parvis, voilà vous me le confirmer à l'instant, c'est très bien, ça va aussi rassurer beaucoup de monde sur le caractère ouvert de notre commune et la volonté de répondre à ce que les riverains avaient finalement décidé.

Par contre le petit jeu politicien qui consiste à dire ce n'est pas moi c'est lui, je trouve que c'est un peu dommage, il faudrait savoir, soit c'est la Région et alors à ce moment-là c'est la Région qui peut avoir la paternité de ce projet, c'est d'ailleurs le cas depuis 2011, soit c'est la Commune, mais vous nous dites aussi que ce n'est pas la Commune, et donc pourquoi encore attaquer des membres du Collège, y compris moi, je trouve ça un peu stupide, l'important, c'est que les choses se mettent en place maintenant effectivement, c'est un projet de Bruxelles Mobilité qui sera complétée avec l'aide de la Commune, comme bon nombre de projets, et je m'en réjouis.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup pour cette fin apaisante. Chers citoyens, chers membres du personnel communal, chers interprètes, chers collaborateurs et journalistes, nous allons passer à la séance du huis clos, si vous voulez bien nous laisser.